

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 46287 COLLERY Jean 12.09.24

Le 13/09/2024



<b>Bien :</b>	<b>Maison individuelle</b>
<b>Adresse :</b>	<b>62 rue des Frères Gillet 10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS</b>
<b>Référence Cadastre :</b>	<b>NC</b>

<b>PROPRIETAIRE</b>
Succession de Mr COLLERY Jean Gestion par FRANCE DOMAINE 25 Rue de la Boudronnee 21000 DIJON

<b>DEMANDEUR</b>
Succession de Mr COLLERY Jean Gestion par FRANCE DOMAINE 25 Rue de la Boudronnee 21000 DIJON

Date de visite : 12/09/2024  
Opérateur de repérage : MILLET Antoine

SAINT-GERMAIN le lundi 16 septembre 2024

**Référence Rapport :** 46287 COLLERY Jean 12.09.24  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
**Adresse du bien :** 62 rue des Frères Gillet  
10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS  
**Type de bien :** Maison individuelle  
**Date de la mission :** 12/09/2024

*Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Franck MAY, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).*

*Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :*

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2 000 000€ par sinistre et 3 000 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Franck MAY  
DIAGNOS'IM

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 46287 COLLERY JEAN 12.09.24

*Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Maison individuelle</b> Nombre de pièces : <b>3</b>	Réf. Cadastre : <b>NC</b>
Adresse : <b>62 rue des Frères Gillet</b> <b>10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS</b>	Bâti : <b>Oui</b> Mitoyenneté : <b>Oui</b>
Propriétaire : <b>Succession de Mr COLLERY Jean</b> Gestion par <b>FRANCE DOMAINE</b>	Date de construction : <b>Antérieur au 01 Janvier 1949</b>

### CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

### EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

#### Consommations énergétiques

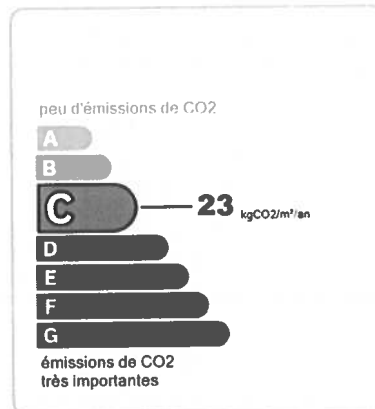
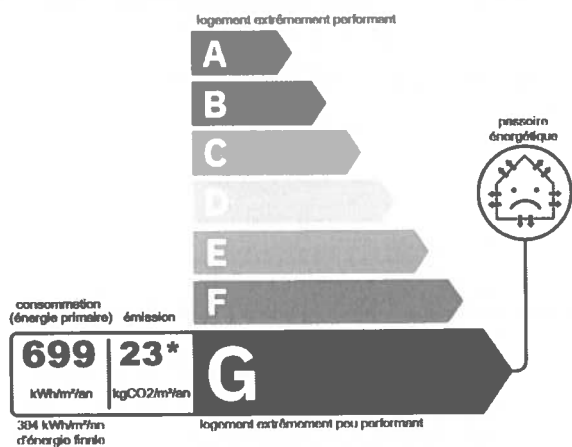
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

**Consommation conventionnelle : 699 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**

#### Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

**Estimation des émissions : 23 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**



### DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

<b>A</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>		
<b>A.1</b>	<b>DESIGNATION DU BATIMENT</b>		
Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>		Propriété de: <b>Succession de Mr COLLERY Jean</b>	
Cat. du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b>		<b>Gestion par FRANCE DOMAINE</b>	
Nombre de Locaux : <b>3</b>		<b>25 Rue de la Boudronnee</b>	
Référence Cadastre : <b>NC</b>		<b>21000 DIJON</b>	
Date du Permis de Construire : <b>Antérieur au 1<sup>er</sup> juillet 1997</b>			
Adresse : <b>62 rue des Frères Gillet</b>			
<b>10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS</b>			
<b>A.2</b>	<b>DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE</b>		
Nom :	<b>Succession de Mr COLLERY Jean</b>	Documents fournis :	<b>Néant</b>
	<b>Gestion par FRANCE DOMAINE</b>		
Adresse :	<b>25 Rue de la Boudronnee</b>	Moyens mis à disposition :	<b>Néant</b>
	<b>21000 DIJON</b>		
Qualité :	<b>Propriétaire</b>		
<b>A.3</b>	<b>EXECUTION DE LA MISSION</b>		
Rapport N° :	<b>46287 COLLERY Jean 12.09.24 A</b>	Date d'émission du rapport :	<b>13/09/2024</b>
Le repérage a été réalisé le :	<b>12/09/2024</b>	Accompagnateur :	<b>Aucun</b>
Par :	<b>MILLET Antoine</b>	Laboratoire d'Analyses :	<b>Agence ITGA Lille</b>
N° certificat de qualification :	<b>1673</b>	Adresse laboratoire :	<b>Park Plaza II - Bâtiment D 31</b>
Date d'obtention :	<b>12/05/2023</b>		<b>Avenue de l'Harmonie 59491</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :			<b>VILLENEUVE-D'ASCQ</b>
<b>LCP</b>		Numéro d'accréditation :	<b>1-5971</b>
<b>23 Rue Thomas Edison</b>		Organisme d'assurance professionnelle :	<b>AXA FRANCE IARD S.A</b>
<b>33610 CANÉJAN</b>		Adresse assurance :	<b>313 Terrasses de l'Arche</b>
Date de commande :	<b>09/09/2024</b>		<b>92727 NANTERRE CEDEX</b>
		N° de contrat d'assurance	<b>10523929904</b>
		Date de validité :	<b>31/12/2024</b>
<b>B</b>	<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b>		
Signature et Cachet de l'entreprise		<b>Date d'établissement du rapport :</b>	
<p style="font-size: small;">(EURL DIAGNOSIM) 24, rue de Commerce 10120 SAINT GERMAIN Tél. 03 25 46 58 64 - Fax 03 25 46 59 23 Siret. 492 713 748 00043 - APE 7120 B</p>		<b>Fait à SAINT-GERMAIN le 13/09/2024</b>	
		<b>Cabinet : DIAGNOS'IM</b>	
		<b>Nom du responsable : MAY Franck</b>	
		<b>Nom du diagnostiqueur : MILLET Antoine</b>	

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

46287 COLLERY Jean 12.09.24 A

**C SOMMAIRE**

**INFORMATIONS GENERALES..... 1**

DESIGNATION DU BATIMENT ..... 1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE..... 1

EXECUTION DE LA MISSION ..... 1

**CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR..... 1**

**SOMMAIRE ..... 2**

**CONCLUSION(S) ..... 3**

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION ..... 3

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION ..... 3

**PROGRAMME DE REPERAGE ..... 3**

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)..... 3

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21)..... 3

**CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE ..... 4**

**RAPPORTS PRECEDENTS ..... 4**

**RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE ..... 4**

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION ..... 4

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR ..... 4

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE ..... 4

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS..... 4

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)..... 5

COMMENTAIRES ..... 5

**ELEMENTS D'INFORMATION ..... 5**

**ANNEXE 1 – CROQUIS..... 6**

**ANNEXE 2 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ..... 10**

**ATTESTATION(S) ..... 12**

## D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

### Liste des locaux non visités et justification

Aucun

### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 12/09/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 de décembre 2008 :

## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

### LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Garage	RDC	OUI	Partiellement visité car encombré
2	Jardin	RDC	OUI	
3	Cabanon	RDC	OUI	Partiellement visité car encombré
4	Cuisine	RDC	OUI	Partiellement visité car présence de lambris sur les murs et plafond
5	Salle de bain	RDC	OUI	Partiellement visité car présence de lambris sur les murs et plafond
6	Wc	RDC	OUI	Partiellement visité car présence de lambris sur les murs et plafond
7	Placard ECS	RDC	OUI	
8	Séjour	RDC	OUI	
9	Chambre n°1	RDC	OUI	
10	Palier n°1	1er	OUI	
11	Palier n°2	1er	OUI	
12	Bureau	1er	OUI	
13	Chambre n°2	1er	OUI	
14	Toiture	2ème	OUI	

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

Néant

LEGENDE			
<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales <b>ME</b> : Mauvais état
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)	<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)</b>	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
<b>Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)</b>	<b>EP</b>	Evaluation périodique	
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau	
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES
Néant

**I ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			Adresse de l'immeuble :	62 rue des Frères Gillet 10120 SAINT-ANDRÉ-LES- VERGERS
N° dossier :	46287 COLLERY Jean 12.09.24			
N° planche :	1/4	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan :	EX'IM		Bâtiment – Niveau :	Croquis propriété

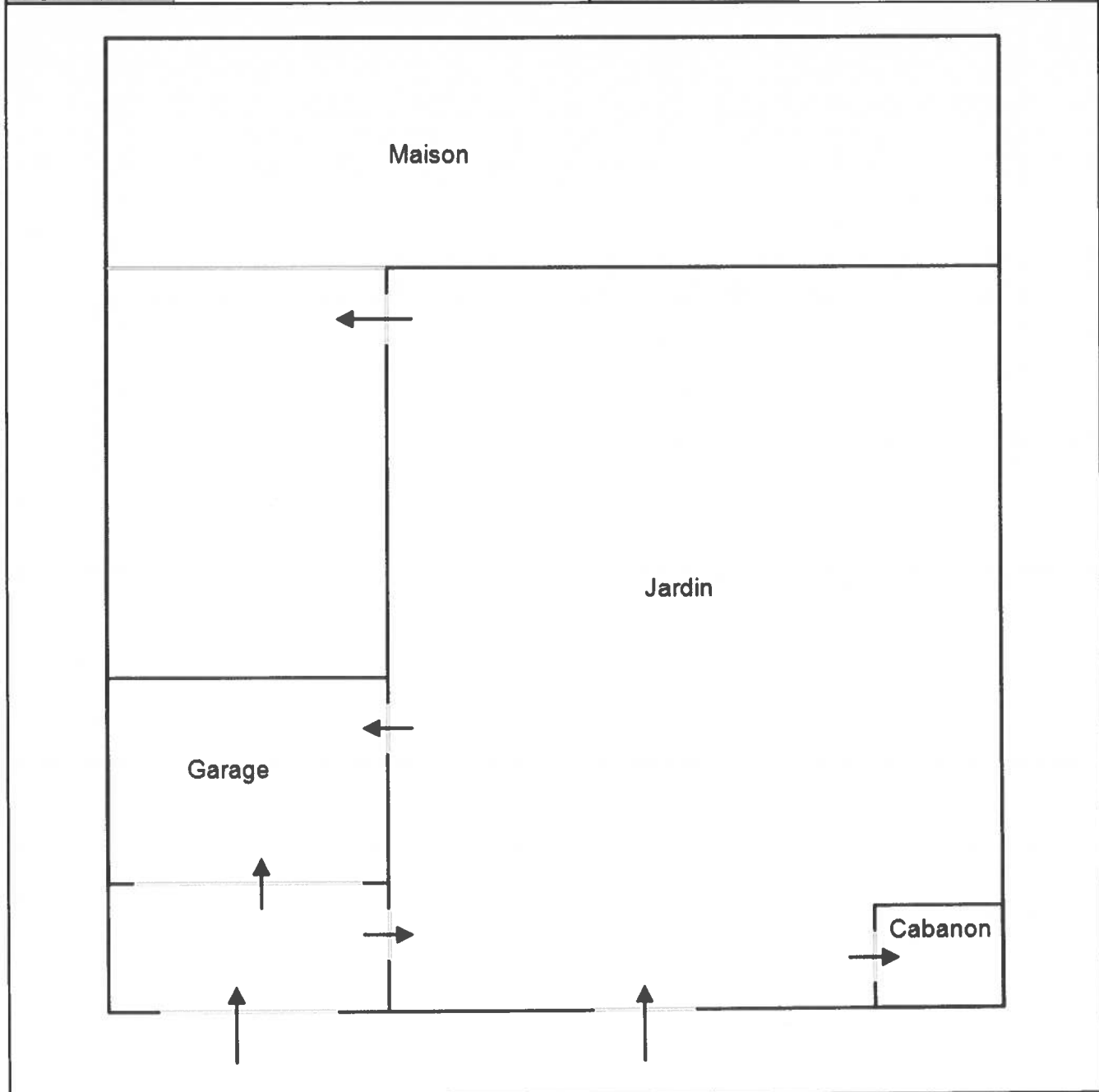


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	46287 COLLERY Jean 12.09.24			Adresse de l'immeuble :	62 rue des Frères Gillet 10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS
N° planche :	2/4	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	EX'IM			Bâtiment – Niveau :	Croquis toiture

Toiture

Toiture

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	62 rue des Frères Gillet 10120 SAINT-ANDRÉ-LES- VERGERS
N° dossier :	46287 COLLERY Jean 12.09.24				
N° planche :	3/4	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	EX'IM			Bâtiment – Niveau :	Croquis Maison

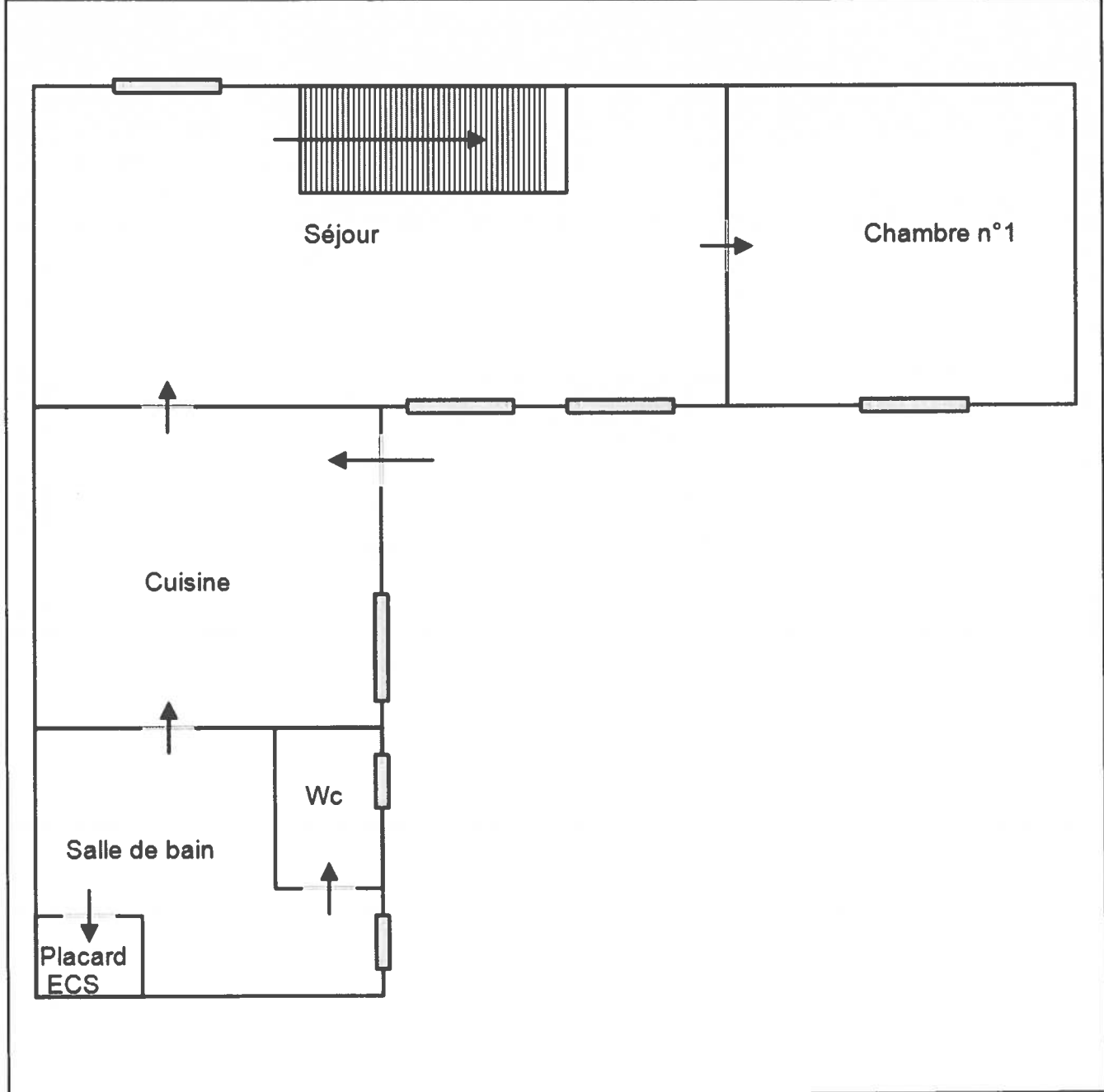


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	46287 COLLERY Jean 12.09.24		
N° planche :	4/4	Version : 0	Type : Croquis
Adresse de l'immeuble :	62 rue des Frères Gillet 10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS		
Origine du plan :	EX'IM		Bâtiment – Niveau : Croquis Maison étage

The diagram illustrates a floor plan with a central staircase. At the top, a hatched rectangular area is labeled 'Palier n°1'. Below it, a horizontal line with a downward-pointing arrow indicates the transition to 'Palier n°2'. To the left of the staircase is a room labeled 'Chambre n°2' containing a small square representing a bed. To the right is a room labeled 'Bureau' containing a small square representing a desk. Dotted lines indicate the boundaries of the rooms and the staircase area. Arrows point from the staircase area towards the bedroom and the office.

## ANNEXE 2 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

*Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)*

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### **a. Conditionnement des déchets**

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### **b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### **c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### **d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### **e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

## ATTESTATION(S)



### ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle  
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

**EURL DIAGNOS'IM**  
**2 A RUE DU COMMERCE**  
**10120 SAINT GERMAIN**  
**Adhérent n°A009**

A adhéré par l'Intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, *sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.*

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S Nanterre

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3

- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mэрule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous rэserve que l'Assurэ personne physique ou morale rэpond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
- Diagnostic accessibilitэ aux Handicapэs
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous rэserve que l'Assurэ personne physique ou morale rэpond bien aux conditions de l'article 1 du dэcret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prэт
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussiэrement par prэlэvement d'эchantillon d'air (A+F en parcours de formation Interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussiэrement en fibres d'amiante dans les immeubles бtis (LAB REF 26 partie stratэgie d'эchantillonnage, prэlэvements et rapport d'essai), air intэrieur,
  - Les mesures d'empoussiэrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratэgie d'эchantillonnage, prэlэvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussiэrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement" (HP env, partie stratэgie d'эchantillonnage, prэlэvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Missions de contrрle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activitэ s'inscrit dans le cadre du rэfэrentiel LAB REF27 sous rэserve de l'accréditation COFFRAC.  
 Cette activitэ est couverte sous rэserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énérgétique pour les Maison individuelles ou les бtiments monopropriété (AC)
- Audit énérgétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prэт immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformitэ aux normes d'habitabilitэ
- Activitэ de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intэrieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants énérgiques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic énérgicité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activitэ de conception
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de milliэme de copropriété)
- Diagnostic de dэcэnce du logement
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrрle des combles

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92227 Nanterre Cedex 722 097 460 R.C.S Nanterre

Enregistre-ment par le Code des assurances - TVA intracommunautaire : FR0144722067460

Opérations d'assurances énérgées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3

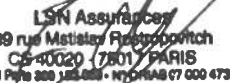
- Etat des lieux des biens neuf
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aérodynamique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aérodynamique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Réalisation des normes minimales d'habitabilité des logements vendus

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :  
**2 000 000 € par sinistre et 3 000 000 € par année d'assurance.**

**LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.**

**LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.**

Fait à NANTERRE le 21 décembre 2023  
 Pour servir et valoir ce que de droit.  
 POUR L'ASSUREUR :  
 LSN, par délégation de signature :

  
 LSN Assurances  
 39 rue Mathias Remy  
 CS 40020 75017 PARIS  
 RCS Paris 508 185 038 - N° SIRET 75 00 473

AXA France IARD SA  
 Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
 Siège social: 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
 Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire: FR-54-733-067-460  
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3 / 3

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier  
N°1673**

**Monsieur MILLET Antoine**

<b>Amiante sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Amiante</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Amiante avec mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Missions spécifiques, bâtiments complexes</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>DPE individuel</b> Selon arrêté du 20 juillet 2023	<b>Diagnostic de performances énergétiques</b> Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 22/06/2030
<b>DPE avec mention</b> Selon arrêté du 20 juillet 2023	<b>DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation</b> Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 22/06/2030
<b>Electricité</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure électricité</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Gaz</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Plomb sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.  
Edité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC  
Tél 05 33 89 39 30 – Mail : contact@lcp-certification.fr – site : www.lcp-certification.fr  
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - Code APE : 7022 Z  
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

### A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

### B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux

### C Adresse du bien

**62 rue des Frères Gillet  
10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS**

### D Propriétaire

Nom : **Succession de Mr COLLERY Jean  
Gestion par FRANCE DOMAINE**  
 Adresse : **25 Rue de la Boudronnee 21000 DIJON**

### E Commanditaire de la mission

Nom : **Succession de Mr COLLERY Jean  
Gestion par FRANCE DOMAINE**  
 Qualité : **Propriétaire**

Adresse : **25 Rue de la Boudronnee  
21000 DIJON**

### F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **Niton**  
 Modèle de l'appareil : **XLP300**  
 N° de série : **13717**

Nature du radionucléide : **Cd109**  
 Date du dernier chargement de la source : **21/07/2023**  
 Activité de la source à cette date : **850MBq**

### G Dates et validité du constat

N° Constat : **46287 COLLERY Jean 12.09.24 P**  
 Date du constat : **12/09/2024**

Date du rapport : **13/09/2024**  
 Date limite de validité : **12/09/2025**

### H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>119</b>	<b>33</b>	<b>27,73 %</b>	<b>84</b>	<b>70,59 %</b>	<b>1</b>	<b>0,84 %</b>	<b>1</b>	<b>0,84 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence**

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

### I Auteur du constat

Signature  <b>EX'IM</b> (EURL DIAGNOS'IM) 2A rue du Commerce 10120 SAINT GERMAIN Tél. 03 25 46 58 64 - Fax 03 25 46 59 23 Siret: 492 713 748 00043 - APE 7120 B	Cabinet : <b>DIAGNOS'IM</b> Nom du responsable : <b>MAY Franck</b> Nom du diagnostiqueur : <b>MILLET Antoine</b> Organisme d'assurance : <b>AXA FRANCE IARD S.A</b> Police : <b>10523929904</b>
--	---

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

### RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3

- ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE .....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

### PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5

### CROQUIS ..... 6

### RESULTATS DES MESURES ..... 8

### COMMENTAIRES ..... 14

### LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 14

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	15
---	----

### OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 15

### ANNEXES ..... 16

NOTICE D'INFORMATION .....	16
CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	17
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB .....	18

## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb  
 - Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>MILLET Antoine</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>LCP, 23 Rue Thomas Edison 33610 CANÉJAN</b> Numéro de Certification de qualification : <b>1673</b> Date d'obtention : <b>12/05/2023</b>
---	--

### 2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : <b>T100252</b> Nom du titulaire : <b>DIAGNOS'IM</b>	Date d'autorisation : <b>02/02/2019</b>
Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : <b>Franck MAY</b>	

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon : <b>NITON</b> N° NIST de l'étalon : <b>P/N 500-934</b>	Concentration : <b>1 mg/cm<sup>2</sup></b> Incertitude : <b>0,08 mg/cm<sup>2</sup></b>
--	---

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	12/09/2024	1
En fin du CREP	172	12/09/2024	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : <b>Antérieur au 01 Janvier 1949</b> Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de cages d'escalier : <b>1</b> Nombre de niveaux : <b>2</b>
---	---

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : <b>62 rue des Frères Gillet</b> <b>10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS</b>	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : <b>Habitation individuelles</b> (Maisons)
Type : <b>Maison individuelle</b> Nombre de Pièces : <b>3</b> Référence Cadastre : <b>NC</b>	

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

## 2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
1	Cuisine	RDC
2	Salle de bain	RDC
3	Wc	RDC
4	Placard ECS	RDC
5	Séjour	RDC
6	Chambre n°1	RDC
7	Palier n°1	1er
8	Palier n°2	1er
9	Bureau	1er
10	Chambre n°2	1er

## 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

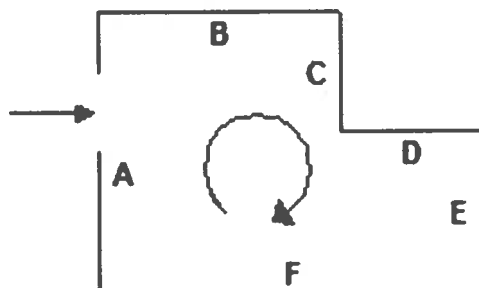
- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

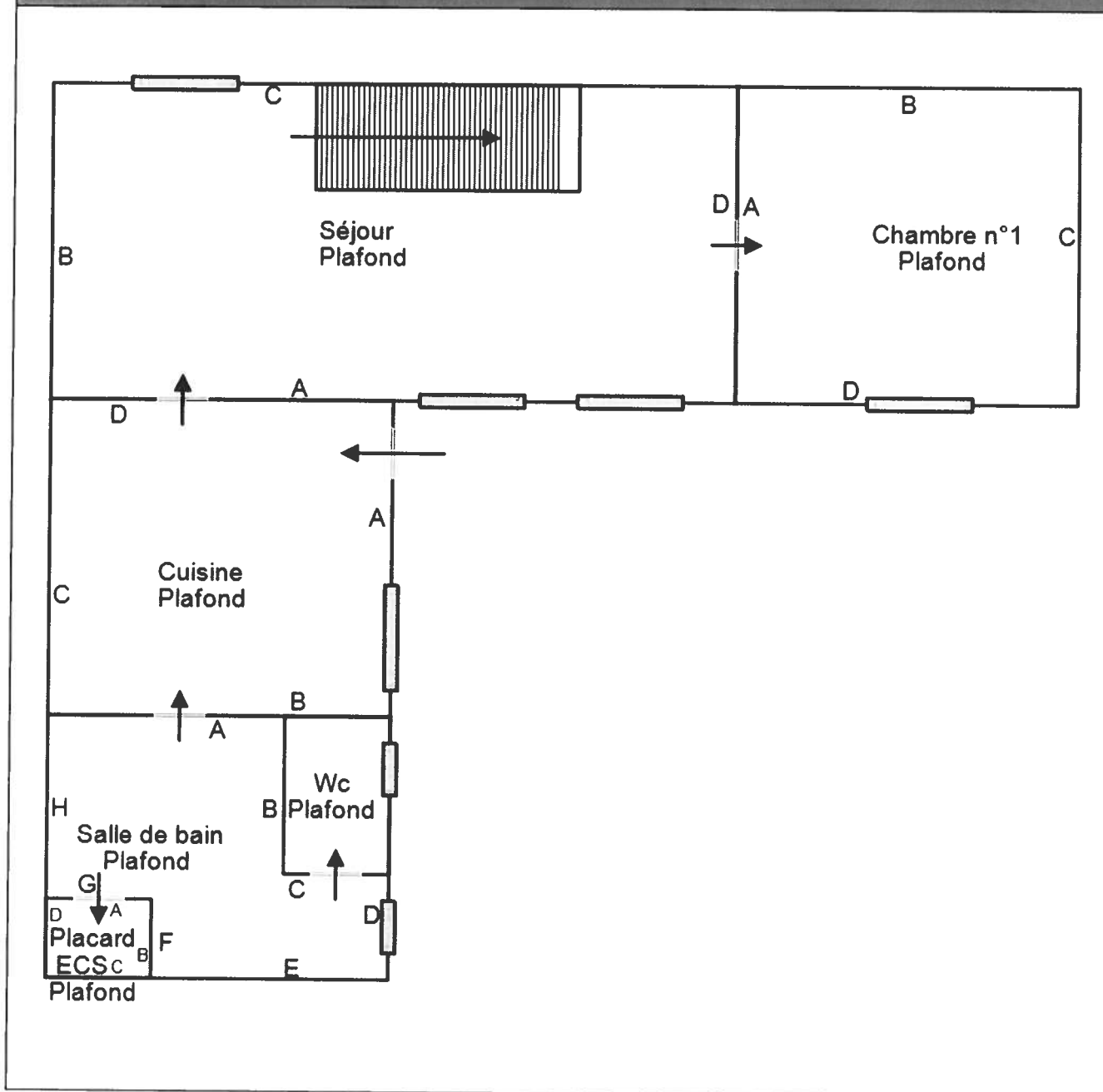
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

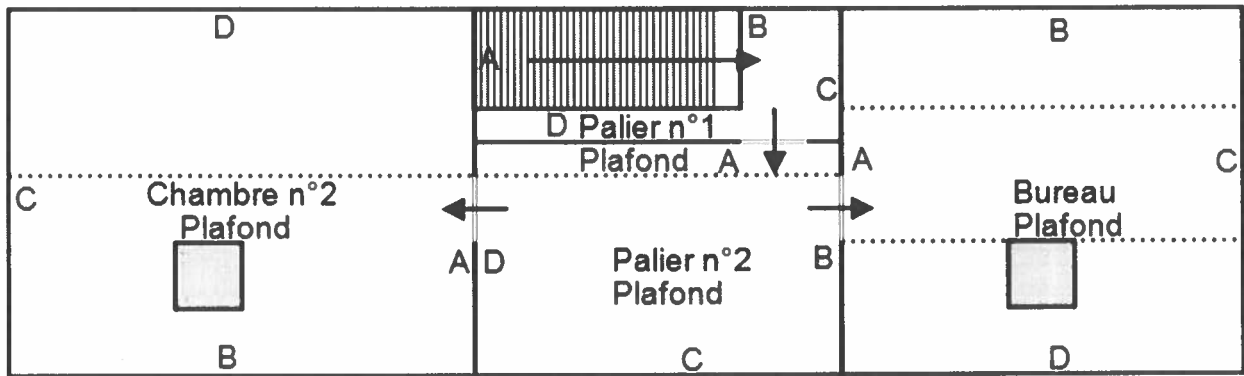


## 5 CROQUIS

### Croquis Maison



Croquis Maison étage



## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Murs	Bois	Vernis	C			0,03	0	
3					+ 1m			0,03		
10	A	Porte Dormants	Bois	Peintures	C			0,05	0	
11					+ 1m			0,04		
12	A	Porte Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Peintures	C			0,02	0	
13					+ 1m			0,02		
4	B	Murs	Bois	Vernis	C			0,02	0	
5					+ 1m			0,04		
6	C	Murs	Bois	Vernis	C			0,02	0	
7					+ 1m			0,02		
	D	Fenêtre Dormants	PVC	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre Gardes-corps	PVC	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre Ouvrants intérieur et extérieur	PVC	Non peint						Non peint
8	D	Murs	Bois	Vernis	C			0,03	0	
9					+ 1m			0,02		
	D	Porte Embrasures	Briques	Non peint						Non peint
14	Plafond	Plafond	Bois	Vernis	C			0,02	0	
15					+ 1m			0,05		
16	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis	C			0,02	0	
17					+ 1m			0,03		
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Salle de bain (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
18	A	Murs	Bois	Vernis	C			0,04	0	
19					+ 1m			0,04		
26	A	Porte Dormants	Bois	Vernis	C			0,02	0	
27					+ 1m			0,02		
28	A	Porte Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Vernis	C			0,02	0	
29					+ 1m			0,02		
20	B	Murs	Bois	Vernis	C			0,04	0	
21					+ 1m			0,02		
22	C	Murs	Bois	Vernis	C			0,04	0	
23					+ 1m			0,01		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
30	D	Fenêtre Dormants	Bois	Vernis	C			0,02	0	
31					+ 1m			0,02		
32	D	Fenêtre Gardes-corps	Métal	Peintures	C			0,05	0	
33					+ 1m			0,02		
34	D	Fenêtre Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Vernis	C			0,02	0	
35					+ 1m			0,03		
24	D	Murs	Bois	Vernis	C			0,02	0	
25					+ 1m			0,02		
40	E	Murs	Bois	Vernis	C			0,04	0	
41					+ 1m			0,02		
44	F	Murs	Bois	Vernis	C			0,05	0	
45					+ 1m			0,05		
42	G	Murs	Bois	Vernis	C			0,06	0	
43					+ 1m			0,02		
46	H	Murs	Bois	Vernis	C			0,02	0	
47					+ 1m			0,02		
36	Plafond	Plafond	Bois	Vernis	C			0,01	0	
37					+ 1m			0,02		
38	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis	C			0,06	0	
39					+ 1m			0,02		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Wc (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
54	A	Murs	Bois	Peintures	C			0,02	0	
55					+ 1m			0,05		
64	A	Porte Dormants	Bois	Peintures	C			0,04	0	
65					+ 1m			0,02		
66	A	Porte Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Peintures	C			0,02	0	
67					+ 1m			0,04		
56	B	Murs	Bois	Peintures	C			0,02	0	
57					+ 1m			0,03		
58	C	Murs	Bois	Peintures	C			0,05	0	
59					+ 1m			0,06		
48	D	Fenêtre Dormants	Bois	Vernis	C			0,06	0	
49					+ 1m			0,02		
50	D	Fenêtre Gardes-corps	Métal	Peintures	C			0,03	0	
51					+ 1m			0,06		
52	D	Fenêtre Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Vernis	C			0,03	0	
53					+ 1m			0,02		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
60	D	Murs	Bois	Peintures	C			0,02	0			
61					+ 1m			0,02				
62	Plafond	Plafond	Bois	Peintures	C			0,02	0			
63					+ 1m			0,05				
	Toutes zones	Piñthes	Faïences	Non peint						Non peint		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Placard ECS (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
	A	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint		
68	A	Porte Dormants	Bois	Vernis	C			0,04	0			
69					+ 1m			0,05				
70	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peintures	C			0,05	0			
71					+ 1m			0,02				
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Non peint						Non peint		
	B	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint		
	C	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint		
	D	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint		
	Plafond	Plafond	Plâtre	Non peint						Non peint		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>		<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Séjour (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre 1 Dormants	PVC	Non peint						Non peint
	A	Fenêtre 1 Ouvrants intérieur et extérieur	PVC	Non peint						Non peint
110	A	Fenêtre 1 Volets	Bois	Peintures	C			0,02	0	
111					+ 1m			0,02		
104	A	Fenêtre 2 Dormants	Bois	Peintures	C			0,03	0	
105					+ 1m			0,02		
106	A	Fenêtre 2 Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Peintures	C			0,02	0	
107					+ 1m			0,02		
108	A	Fenêtre 2 Volets	Bois	Peintures	C			0,02	0	
109					+ 1m			0,04		
80	A	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,04	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
81					+ 1m			0,03		
88	A	Porte Dormants	Bois	Vernis	C			0,02	0	
89					+ 1m			0,03		
90	A	Porte Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Vernis	C			0,02	0	
91					+ 1m			0,02		
82	B	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,03	0	
83					+ 1m			0,05		
92	C	Fenêtre 3 Dormants	Bois	Vernis	C			0,05	0	
93					+ 1m			0,02		
94	C	Fenêtre 3 Ouvrant extérieur	Bois	Vernis	C			0,02	0	
95					+ 1m			0,04		
96	C	Fenêtre 3 Ouvrant intérieur	Bois	Peintures	C			0,02	0	
97					+ 1m			0,02		
98	C	Fenêtre 3 Volets	Bois	Peintures	C			0,03	0	
99					+ 1m			0,02		
84	C	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,02	0	
85					+ 1m			0,04		
86	D	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,02	0	
87					+ 1m			0,02		
72	Escalier	Escalier Balustre	Bois	Peintures	C			0,02	0	
73					+ 1m			0,02		
74	Escalier	Escalier Limons	Bois	Peintures	C			0,02	0	
75					+ 1m			0,02		
76	Escalier	Escalier Marches	Bois	Peintures	C			0,05	0	
77					+ 1m			0,02		
78	Escalier	Escalier Rambardes	Bois	Peintures	C			0,02	0	
79					+ 1m			0,05		
100	Plafond	Plafond	Plâtre	Peintures	C			0,02	0	
101					+ 1m			0,06		
112	Plafond	Poutres	Bois	Vernis	C			0,02	0	
113					+ 1m			0,06		
102	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peintures	C			0,04	0	
103					+ 1m			0,02		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>23</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Chambre n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
122	A	Murs	Plâtre	Toile de verre/Peinture	C			0,02	0	
123					+ 1m			0,02		
134	A	Porte Dormants	Bois	Vernis	C			0,02	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
135					+ 1m			0,02		
136	A	Porte	Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Vernis	C		0,02	0	
137						+ 1m		0,03		
124	B	Murs	Plâtre	Toile de verre/Peinture	C		0,02	0		
125					+ 1m		0,02			
126	C	Murs	Plâtre	Toile de verre/Peinture	C		0,02	0		
127					+ 1m		0,02			
114	D	Fenêtre	Dormants	Bois	Vernis	C		0,03	0	
115						+ 1m		0,02		
116	D	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peintures	C		0,02	0	
117						+ 1m		0,04		
118	D	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis	C		0,02	0	
119						+ 1m		0,02		
120	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peintures	C		0,02	0	
121						+ 1m		0,04		
128	D	Murs	Plâtre	Toile de verre/Peinture	C		0,02	0		
129					+ 1m		0,05			
130	Plafond	Plafond	Plâtre	Toile de verre/Peinture	C		0,02	0		
131					+ 1m		0,04			
132	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis	C		0,02	0		
133					+ 1m		0,02			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Palier n°1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	B	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	C	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	D	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
138	Escalier	Escalier	Balustre	Bois	Peintures	C		0,04	0	
139						+ 1m		0,02		
140	Escalier	Escalier	Limons	Bois	Peintures	C		0,06	0	
141						+ 1m		0,02		
142	Escalier	Escalier	Marches	Bois	Peintures	C		0,06	0	
143						+ 1m		0,04		
144	Escalier	Escalier	Rambardes	Bois	Peintures	C		0,03	0	
145						+ 1m		0,02		
	Plafond	Plafond	Plâtre	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Palier n°2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	A	Porte Dormants	Bois	Non peint						Non peint
	A	Porte Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Peintures						Elément neuf
	B	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	C	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	D	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	Plafond	Fenêtre Dormants	Bois	Peintures						Elément neuf
	Plafond	Fenêtre Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Peintures						Elément neuf
	Plafond	Plafond	Plâtre	Non peint						Non peint
146	Plafond	Poutres	Bois	Peintures	C			0,03	0	
147					+ 1m			0,04		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Bureau (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	A	Porte Embrasures	Plâtre	Non peint						Non peint
	B	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	C	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	D	Murs	Plâtre	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Plâtre	Non peint						Non peint
148	Plafond	Poutres	Bois	Peintures	C	EU	Traces de chocs	2,4	2	
149	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peintures	C	ND		5,1	1	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
154	A	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,03	0	
155					+ 1m			0,03		
164	A	Porte Dormants	Bois	Peintures	C			0,02	0	
165					+ 1m			0,02		
166	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peintures	C			0,02	0	
167					+ 1m			0,02		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
168	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Papier peint	C			0,04	0	
169					+ 1m			0,02		
170	A	Poutres	Bois	Peintures	C			0,03	0	
171					+ 1m			0,04		
156	B	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,02	0	
157					+ 1m			0,03		
158	C	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,02	0	
159					+ 1m			0,03		
160	D	Murs	Plâtre	Peintures	C			0,03	0	
161					+ 1m			0,02		
150	Plafond	Fenêtre Dormants	Bois	Vernis	C			0,02	0	
151					+ 1m			0,03		
152	Plafond	Fenêtre Ouvrants intérieur et extérieur	Bois	Vernis	C			0,05	0	
153					+ 1m			0,02		
162	Plafond	Plafond	Plâtre	Peintures	C			0,03	0	
163					+ 1m			0,02		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### LEGENDE

<b>Localisation</b>	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

### 7 COMMENTAIRES

Néant

### 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée :  Oui  Non

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

**NOTICE D'INFORMATION**

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

***Les effets du plomb sur la santé***

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

***Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb***

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.**

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**

**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier  
N°1673**

**Monsieur MILLET Antoine**

<b>Amiante sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Amiante</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Amiante avec mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Missions spécifiques, bâtiments complexes</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>DPE individuel</b> Selon arrêté du 20 juillet 2023	<b>Diagnostic de performances énergétiques</b> Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 22/06/2030
<b>DPE avec mention</b> Selon arrêté du 20 juillet 2023	<b>DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation</b> Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 22/06/2030
<b>Electricité</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure électricité</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Gaz</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Plomb sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.  
Edité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC  
Tél : 05 33 89 39 30 - Mail : [contact@lcp-certification.fr](mailto:contact@lcp-certification.fr) - site : [www.lcp-certification.fr](http://www.lcp-certification.fr)  
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 - RCS BORDEAUX - 809 149 198 - Code APE : 7022 Z  
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



## ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Groupe  
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution  
Assistance technique  
Maintenance d'équipements  
scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1er mars 2011 signé par Dr. Björn Klauw

### Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :  
Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit 75 MBq.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm<sup>2</sup> de plomb nous statuons que :

*Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm<sup>2</sup>, sont comprises dans un intervalle : [valeur cible - 0,1 mg/cm<sup>2</sup> ; valeur cible + 0,1 mg/cm<sup>2</sup>].*

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm<sup>2</sup> dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

#### Nom de la société : DIAGNOS'IM EURL

Modèle de l'analyseur :	XLP
Numéro de série analyseur :	13717
Numéro de série de la source :	RTV-1957-23
Activité de la source (Mbj) :	850
Date d'origine de la source :	21/07/2023
Date de fin de validité de la source :	21/12/2027



Groupe  
Physitek

Fondis Electronic  
26, avenue Duguay Trouin,  
entrée D - CS 60507  
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30  
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25  
E-mail : [info@fondiselectronic.com](mailto:info@fondiselectronic.com)  
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles



Groupe  
PHYSITEK Devices

ThermoFisher  
SCIENTIFIC

Fabrication, Distribution  
Assistance technique  
Maintenance d'équipements  
scientifiques

The world leader  
in scientific solutions

Niton Europe GmbH Joseph-Dollinger-Strasse 9 80807 München Germany

01 03 2011

Maximum Usage Time for Cd-109 Sources in Thermo Scientific Niton XRF Analyzers

To Whom It May Concern

With regard to the instrument performance of Cd-109 isotope source based handheld Thermo Scientific Niton XRF analyzers designed for lead-in-paint applications we state the following:

Based on the established physical half-life of Cd-109 of 462.6 days, the maximum use for a Cd-109 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios, which is 75 MBq

- For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of **370 MBq** this limit is reached after **36 months**.
- For an analyzer with a Cd-109 source with an initial activity of **1480 MBq** this limit is reached after **64 months**.

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ratio decreases even further because the electronic noise sources become more dominant. At an activity below 75 MBq the required analysis times increase to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

The stated maximum usage times of 36 (370 MBq source) and 64 months (1480 MBq source) prior to the inevitable re-sourcing are simply based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become practically useless within only few weeks. The maximum re-sourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Niton analyzer on a sample containing 1 mg/cm<sup>2</sup> of lead, we state the following:

Beyond the time limits stated above (i.e. 36 months or 64 months depending on the initial activity of the source), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than +/- 0.1 mg/cm<sup>2</sup> with a confidence interval of 95% (2σ)

Sincerely

Niton Europe GmbH

Dr. Björn Klause  
General Manager  
Director Technical Support and Applications  
Radiation Safety Officer

Joseph-Dollinger-Strasse 9 D-80807 München  
Tel: +49-89-36 81 38 0 Fax: +49-89-36 81 38 30  
E-mail: europe@niton.com

Niton Europe GmbH  
Joseph-Dollinger-Strasse 9  
80807 München  
Germany

Fax: +49-89-36 81 38 0  
Fax: +49-89-36 81 38 30  
Email: niton\_europe@niton.com

Vertretung  
Commerçiale SA  
48-76 021000  
BLJ 763 680 61  
SAS au capital de 2 500 000 €  
SIRET 428 583 637 00031

Geschäftsführer  
Dr. Carl Heide, Dr. Björn Klause  
Janice R. E. Ostry, Prof. von der Zand  
Apostroph München HRB 17968  
Lsg-42-0-03 20 572 903

www.thermo.com



Fondis Electronic  
26, avenue Duguay Trouin,  
entrée D - CS 60507  
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30  
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25  
E-mail : info@fondiselectronic.com  
Site : https://www.physitek.fr



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2410E3188718N  
établi le : 13/09/2024  
valable jusqu'au : 12/09/2034

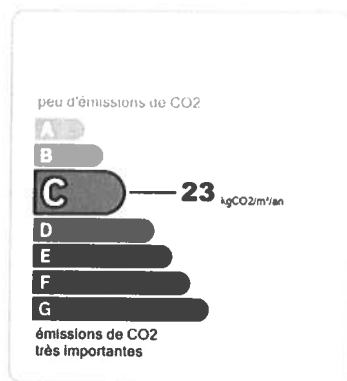
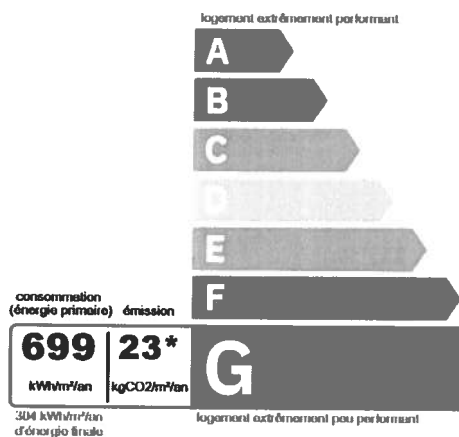
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : **62 rue des Frères Gillet, 10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS**  
type de bien : **Maison individuelle**  
année de construction : **1949**  
surface de référence : **60,98 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : **COLLERY Jean** Gestion par **FRANCE DOMAINE**  
adresse : **25 Rue de la Boudronnee, 21000 DIJON**

## Performance énergétique et climatique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1442 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 7472 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 219 €** et **4 355 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

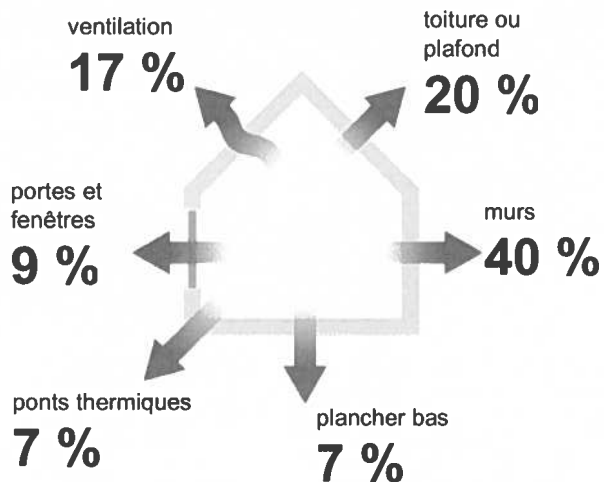
**DIAGNOS'IM**  
2A rue du Commerce  
10120 SAINT-GERMAIN  
diagnostiqueur :  
**Antoine MILLET**

tel : **03 25 46 58 64**  
email : **diagnostics10-89@exim.fr**  
n° de certification : **1673**  
organisme de certification : **LCP**



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Atelme vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://l'observatoire-dpe.ademe.fr>).

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique













système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	⚡ électrique	38805 (16872 éf)	Entre 2 928€ et 3 962€	 90%
 eau chaude sanitaire	⚡ électrique	3595 (1563 éf)	Entre 271€ et 367€	 9%
 refroidissement				 0%
 éclairage	⚡ électrique	255 (111 éf)	Entre 20€ et 26€	 1%
 auxiliaires				 0%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>42 655 kWh</b> (18 546 kWh é.f.)	Entre 3 219€ et 4 355€ par an	<b>Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous</b>

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 88,53l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -20,6% sur votre facture soit -710 € par an

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 88,53l /jour

## d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

36l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -29% sur votre facture soit -93 € par an

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 murs	Mur 3 Sud-Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé Mur 4 Nord-Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé Mur 2 Sud-Est Briques creuses donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), non isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 1 Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, isolation inconnue	insuffisante
 toiture / plafond	Plafond 2 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolation inconnue	insuffisante
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 8 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 10 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 16 mm) Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	moyenne

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Convecteur électrique NFC Electrique, installation en 2000, individuel Convecteur électrique NF** Electrique, installation en 2020, individuel
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par semi-accumulation Réseau non bouclé.
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Convecteur électrique NFC : avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence Convecteur électrique NF** : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 vitrages	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 chauffe-eau	Utiliser une programmateur pour le faire fonctionner uniquement en heures creuses

## Recommandations d'amélioration de la performance









Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.











Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.




1

## Les travaux essentiels montant estimé : 17718 à 31303 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 6\text{ m}^2.\text{K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 6\text{ m}^2.\text{K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 6\text{ m}^2.\text{K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 6\text{ m}^2.\text{K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k/W}$ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R = 6\text{ m}^2.\text{K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5\text{ m}^2\text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7\text{ m}^2\text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7\text{ m}^2\text{ K/W}$




	murs	<p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	murs	<p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	murs	<p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	murs	<p>Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : <math>R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}</math> pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	toiture et combles	<p>Isolation des toitures avec une pente <math>&lt; 60^\circ</math> : L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à <math>4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}</math>. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.</p>	$R = 4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$
	toiture et combles	<p>Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche. Isolation du plancher des combles perdus : L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. La résistance thermique minimale R de l'ensemble paroi + isolant devra atteindre <math>4.8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math></p>	$R = 4.8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
	portes et fenêtres	<p>Ne pas négliger l'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : <math>U_d \leq 2 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})</math> • Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.</p>	
	ventilation	<p>Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B</p>	

	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7W/m^2K$
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7W/m^2K$
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7W/m^2K$
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7W/m^2K$
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé <math>\geq 0,22</math> <math>m^2.K / W</math>.</p>	
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé <math>\geq 0,22</math> <math>m^2.K / W</math>.</p>	
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé <math>\geq 0,22</math> <math>m^2.K / W</math>.</p>	
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé <math>\geq 0,22</math> <math>m^2.K / W</math>.</p>	
	<b>portes et fenêtres</b>	<p>Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle</p>	

		apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .	
	portes et fenêtres	Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .	
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif horizontale : Remplacement des fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif horizontale : Remplacement des fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

2

**Les travaux à envisager** montant estimé : 5500 à 11000 €

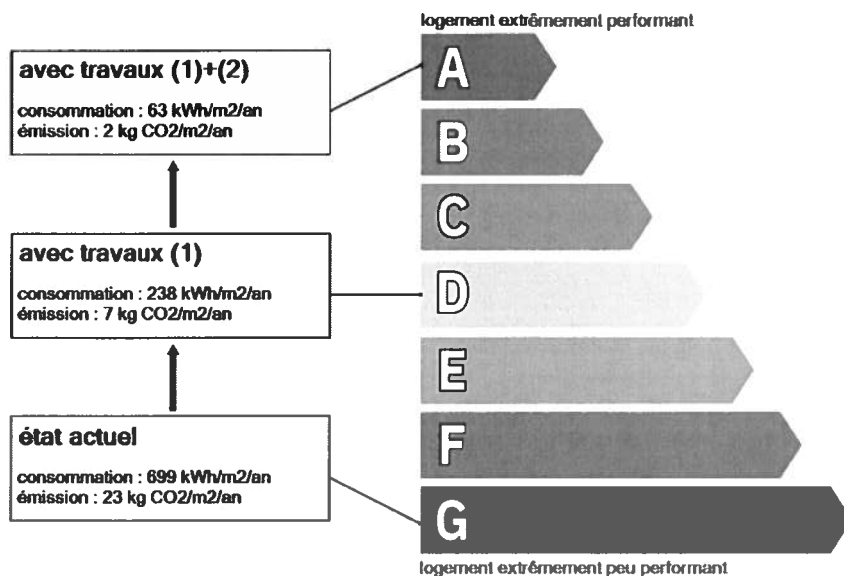
lot	description	performance recommandée
 eau chaude sanitaire	Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique	
 chauffage	PAC air/air : Remplacement du générateur de chauffage par une PAC air/air divisé type SPLIT Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme et une décision en assemblée générale de copropriété	
 climatisation	Installation d'une PAC air/air Zone H1 / H2 : Installation d'une pompe à chaleur Air/Air. Choisir un appareil dont le SEER est au minimum de 6.7 L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment	SEER > 6.7

**Commentaire:**

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](http://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

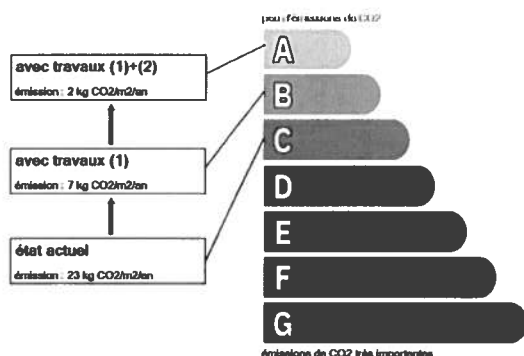
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](http://france-renov.gouv.fr/aides)



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP, 23 Rue Thomas Edison 33610 CANÉJAN

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2410E3188718N**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **12/09/2024**







La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

#### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Des écarts peuvent apparaître entre les consommations réelles fournies par le propriétaire et les consommations théoriques. Ces écarts sont dus à l'utilisation du bien (température de chauffe définie par l'utilisateur, nombre de semaines d'absence durant la période de chauffe, nombre de pièces chauffées du bien, utilisation de l'eau chaude sanitaire et éventuellement de la climatisation), à l'évolution du climat (température extérieure) et aux caractéristiques du bien et de ses équipements de production d'énergie (qualité et mise en oeuvre du bâtiment, rendements, dimensionnement et entretien des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement, renouvellement d'air dû à la ventilation, etc...).

Le calcul de la consommation conventionnelle fixe une température intérieure uniforme dans l'ensemble du bien de 19°C, une semaine d'inoccupation par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit de température des température à 16°C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures. La rigueur hivernale (température extérieure) est basée sur la moyenne des 30 dernières années par département. Le calcul ne tient pas compte d'une mauvaise mise en oeuvre du bâtiment, des défauts d'entretien ou de dimensionnement des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement. Les taux de renouvellement d'air sont fixés réglementairement.

## généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		10 - Aube
Altitude	 donnée en ligne	110
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	1949
Surface de référence du logement	 observée ou mesurée	60,98
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,32

## enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1 Nord-Est	Surface	 observée ou mesurée	14,16 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublement	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 2 Sud-Est	Surface	 observée ou mesurée	17,93 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Epaisseur mur	⊙ observée ou mesurée 25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	⊙ observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊙ observée ou mesurée Non
	Inertie	⊙ observée ou mesurée Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	⊙ observée ou mesurée Garage
	Surface Aiu	⊙ observée ou mesurée 17,93 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	⊙ observée ou mesurée 75 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	⊙ observée ou mesurée Non
	Doublage	⊙ observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
	Mur 3 Sud-Ouest	Surface
Matériau mur		⊙ observée ou mesurée Blocs de béton creux
Epaisseur mur		⊙ observée ou mesurée 25 cm
Isolation : oui / non / inconnue		⊙ observée ou mesurée Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		⊙ observée ou mesurée Non
Inertie		⊙ observée ou mesurée Lourde
Doublage		⊙ observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
Mur 4 Nord-Ouest		Surface
	Matériau mur	⊙ observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	⊙ observée ou mesurée 25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	⊙ observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊙ observée ou mesurée Non
	Inertie	⊙ observée ou mesurée Lourde
	Doublage	⊙ observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
	Mur 5 Nord-Est	Surface
Matériau mur		⊙ observée ou mesurée Blocs de béton creux
Epaisseur mur		⊙ observée ou mesurée 25 cm
Isolation : oui / non / inconnue		⊙ observée ou mesurée Non
Bâtiment construit en matériaux anciens		⊙ observée ou mesurée Non
Inertie		⊙ observée ou mesurée Lourde
Doublage		⊙ observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
Mur 6 Sud-Est		Surface
	Matériau mur	⊙ observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	⊙ observée ou mesurée 25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	⊙ observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊙ observée ou mesurée Non
	Inertie	⊙ observée ou mesurée Lourde
	Doublage	⊙ observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
	Mur 7 Sud-Est	Surface
Matériau mur		⊙ observée ou mesurée Blocs de béton creux

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Epaisseur mur	☉ observée ou mesurée	25 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée	Non	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	☉ observée ou mesurée	Non	
	Inertie	☉ observée ou mesurée	Lourde	
	Doublage	☉ observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
<b>Mur 8 Sud-Ouest</b>	Surface	☉ observée ou mesurée	5,6 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	☉ observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	☉ observée ou mesurée	25 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée	Non	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	☉ observée ou mesurée	Non	
	Inertie	☉ observée ou mesurée	Lourde	
	Doublage	☉ observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	<b>Mur 9 Nord-Ouest</b>	Surface	☉ observée ou mesurée	10,15 m <sup>2</sup>
		Matériau mur	☉ observée ou mesurée	Blocs de béton creux
		Epaisseur mur	☉ observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue		☉ observée ou mesurée	Non	
Bâtiment construit en matériaux anciens		☉ observée ou mesurée	Non	
	Inertie	☉ observée ou mesurée	Lourde	
	Doublage	☉ observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	<b>Mur 10 Nord-Est</b>	Surface	☉ observée ou mesurée	5,6 m <sup>2</sup>
		Matériau mur	☉ observée ou mesurée	Blocs de béton creux
		Epaisseur mur	☉ observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue		☉ observée ou mesurée	Non	
Bâtiment construit en matériaux anciens		☉ observée ou mesurée	Non	
	Inertie	☉ observée ou mesurée	Lourde	
	Doublage	☉ observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	<b>Plafond 1</b>	Surface	☉ observée ou mesurée	18 m <sup>2</sup>
		Type	☉ observée ou mesurée	Plaques de plâtre
		Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée	Inconnue
Inertie		☉ observée ou mesurée	Légère	
Type de local non chauffé adjacent		☉ observée ou mesurée	Combles perdus	
Surface Aiu		☉ observée ou mesurée	18 m <sup>2</sup>	
Surface Aue		☉ observée ou mesurée	23,4 m <sup>2</sup>	
Etat isolation des parois du local non chauffé		☉ observée ou mesurée	Non	
<b>Plafond 2</b>	Surface	☉ observée ou mesurée	21,88 m <sup>2</sup>	
	Type	☉ observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants	
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée	Inconnue	
	Inertie	☉ observée ou mesurée	Légère	
<b>Plancher 1</b>	Surface	☉ observée ou mesurée	48,26 m <sup>2</sup>	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de plancher bas	☉ observée ou mesurée	Dalle béton
Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée	Non
Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	☉ observée ou mesurée	43 m
Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	☉ observée ou mesurée	48,26 m <sup>2</sup>
Inertie	☉ observée ou mesurée	Lourde
Type d'adjacence	☉ observée ou mesurée	Terre-plein
Surface	☉ observée ou mesurée	30 m <sup>2</sup>
Type de plancher bas	☉ observée ou mesurée	Bois sur solives bois
Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée	Non
Inertie	☉ observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	☉ observée ou mesurée	Local chauffé
Uw	📄 document fourni	1,4 W/m <sup>2</sup> K
Surface de baies	☉ observée ou mesurée	1,3 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	☉ observée ou mesurée	0,21 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 3	Type de masques lointains	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	⊖ observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	⊖ observée ou mesurée	0,54 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	⊖ observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	⊖ observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	⊖ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	⊖ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	⊖ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	⊖ observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	⊖ observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Fenêtre 4	Présence de joints	⊖ observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	⊖ observée ou mesurée	1,33 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	⊖ observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	⊖ observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	⊖ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	⊖ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	⊖ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	⊖ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	⊖ observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Fenêtre 5	Présence de joints	⊖ observée ou mesurée
Surface de baies		⊖ observée ou mesurée	4,34 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		⊖ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		⊖ observée ou mesurée	8 mm
Présence couche peu émissive		⊖ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		✗ valeur par défaut	Air
Double fenêtre		⊖ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		⊖ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		⊖ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		⊖ observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets		⊖ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 6	Uw	📄 document fourni	1,4 W/m²K
	Surface de baies	☉ observée ou mesurée	1,98 m²
	Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	☉ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 7	Surface de baies	☉ observée ou mesurée	0,35 m²
	Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	☉ observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
	Fenêtre 8	Surface de baies	☉ observée ou mesurée
Type de vitrage		☉ observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air		☉ observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive		☉ observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Gaz de remplissage	X	valeur par défaut	Air
Double fenêtre	⊙	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	⊙	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
Type menuiserie	⊙	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	⊙	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	⊙	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	⊙	observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	⊙	observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	⊙	observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	⊙	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	⊙	observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie	⊙	Bois
	Type de porte	⊙	Vitrée 30-60% simple vitrage
	Surface	⊙	1,72 m²
	Présence de joints	⊙	Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1 Nord-Est	Type de pont thermique	⊙	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	6,88 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2 Sud-Est	Type de pont thermique	⊙	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	7,73 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3 Sud-Ouest	Type de pont thermique	⊙	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	11,4 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4 Nord-Ouest	Type de pont thermique	⊙	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	10,39 m
Linéaire Plancher 1 Mur 5 Nord-Est	Type de pont thermique	⊙	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	3,28 m
Linéaire Plancher 1 Mur 6 Sud-Est	Type de pont thermique	⊙	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	5,75 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Nord-Est	Type de pont thermique	⊙	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	4,66 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊙	Non
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1 Nord-Est	Position menuiseries	⊙	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊙	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	1,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	5 cm
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1 Nord-Est	Retour isolation autour menuiserie	⊙	Non
	Position menuiseries	⊙	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊙	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	⊙	2,98 m
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1 Nord-Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊙	5 cm

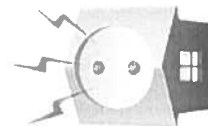
## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 4 Nord- Ouest</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée	4,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 6 Sud-Est</b>	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée	10,62 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 6 Sud-Est</b>	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée	5,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Porte 1 Mur 1 Nord-Est</b>	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée	4,89 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Convecteur électrique NFC	Type d'installation de chauffage	⊙ observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	⊙ observée ou mesurée	Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée	⊙ observée ou mesurée	38,42 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	✕ valeur par défaut	2000
	Energie utilisée	⊙ observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	⊙ observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	⊙ observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	⊙ observée ou mesurée	Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée par émetteur	⊙ observée ou mesurée	38,42 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	⊙ observée ou mesurée	Divisé
	Equipement d'intermittence	⊙ observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	⊙ observée ou mesurée	Non
	Convecteur électrique NF**	Type d'installation de chauffage	⊙ observée ou mesurée
Type générateur		⊙ observée ou mesurée	Convecteur électrique NF**
Surface chauffée		⊙ observée ou mesurée	22,56 m <sup>2</sup>
Année d'installation		✕ valeur par défaut	2020
Energie utilisée		⊙ observée ou mesurée	Electricité
Présence d'une ventouse		⊙ observée ou mesurée	Non
Présence d'une veilleuse		⊙ observée ou mesurée	Non
Type émetteur		⊙ observée ou mesurée	Convecteur électrique NF**
Surface chauffée par émetteur		⊙ observée ou mesurée	22,56 m <sup>2</sup>
Type de chauffage		⊙ observée ou mesurée	Divisé
Equipement d'intermittence		⊙ observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
Présence de comptage		⊙ observée ou mesurée	Non
Chauffe-eau vertical Electrique		Type générateur	⊙ observée ou mesurée
	Année installation	✕ valeur par défaut	2010
	Energie utilisée	⊙ observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	⊙ observée ou mesurée	Individuel
	Bouclage / Traçage	⊙ observée ou mesurée	Réseau non bouclé
	Pièces alimentées contiguës	⊙ observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	⊙ observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	⊙ observée ou mesurée	100 L
	Type de ballon	⊙ observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	⊙ observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Ventilation	Type de ventilation	⊙ observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
	Année installation	✕ valeur par défaut	1949
	Plusieurs façades exposées	⊙ observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	⊙ observée ou mesurée	Oui

équipements



## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
 Département : **AUBE**  
 Commune : **SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS (10120)** Date de construction : **Antérieur au 01 Janvier 1949**  
 Adresse : **62 rue des Frères Gillet** Année de l'installation : **> à 15 ans**
- Réf. Cadastre : **NC** Distributeur d'électricité : **Enedis**
- **Désignation et situation du lot de (co)propriété :** Rapport n° : **46287 COLLERY Jean 12.09.24 ELEC**  
 La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**  
 Nom / Prénom : **COLLERY Jean**  
 Gestion par **FRANCE DOMAINE**  
 Tél. : **Non communiqué** Email : **Non communiqué**  
 Adresse : **25 Rue de la Boudronnee 21000 DIJON**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
 Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
 Autre le cas échéant (préciser)

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**  
 Nom : **MILLET**  
 Prénom : **Antoine**  
 Nom et raison sociale de l'entreprise : **DIAGNOS'IM**  
 Adresse : **2A rue du Commerce**  
**10120 SAINT-GERMAIN**  
 N° Siret : **49271374800043**  
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA FRANCE IARD S.A**  
 N° de police : **10523929904** date de validité : **31/12/2024**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCP** , le **12/05/2023** , jusqu'au **11/05/2030**  
 N° de certification : **1673**



**4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

**5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES**

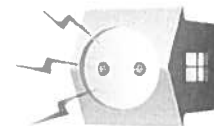
Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.3.3.4 a)	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).		La liaison équipotentielle principale n'est pas visible. Connecter la liaison équipotentielle principale sur toutes les canalisations métalliques de gaz, d'eau, de chauffage central et de conditionnement.
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		Equiper tous les socles de prise de courant d'un conducteur de protection relié à la terre.
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Cuisine	Relier à la terre tous les socles de prise de courant comportant une broche de terre par un conducteur de protection.



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		Equiper tous les circuits d'un conducteur de protection relié à la terre.

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.4.3 e)	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.	Séjour	Le diamètre de certains conducteurs n'est pas adapté à la sensibilité des fusibles.
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Séjour	Certains conducteurs alimentant des dispositifs de protection et/ou des rangées de fusibles sont trop fins et ils ne peuvent supporter une pleine charge.

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques.	Salle de bain	Il manque un conducteur vert jaune reliant les éléments métalliques

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation (*)	Observation
B.7.3 c2)	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.	Chambre n°2	Matériel non isolé.
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.	Cuisine	Dominos non placés dans un boîtier de connexion.



## 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

**Néant**

### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**Sans objet**

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600



## 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Élément constituant la prise de terre approprié.	Les éléments constituant la prise de terre ne sont pas visibles
B.3.3.2 b)	Section du conducteur de terre satisfaisante.	Les éléments constituant la prise de terre ne sont pas visibles.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale.	Les éléments constituant la prise de terre ne sont pas visibles.
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection.	Correspondance entre les conducteurs de protection et les conducteurs actifs non vérifiable
B.4.3 c)	Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteurs neutre commun à plusieurs circuits.	Correspondance entre les conducteurs de neutre et les conducteurs de phase non vérifiable

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée

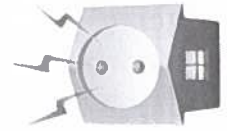
(1) Références des numéros d'article selon la norme nf c16-600 – annexe c

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « le tableau électrique est manifestement ancien : son enveloppe (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés. » ;
- « l'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « le(s) courant(s) d'emploi du (des) circuit(s) protégé(s) par le(s) interrupteur(s) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « l'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent diagnostic et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « la nature tbt de la source n'a pas pu être repérée. »
- « le calibre du ou des dispositifs de protection contre les surintensités est > 63 a pour un disjoncteur ou 32a pour un fusible. »
- « le courant de réglage du disjoncteur de branchement est > 90 a en monophasé ou > 60 a en triphasé. »
- « la méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du disjoncteur de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

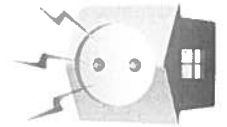
L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

**IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

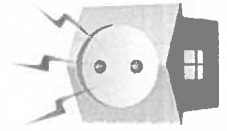
Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **12/09/2024**  
 Date de fin de validité : **12/09/2027**  
 Etat rédigé à **SAINT-GERMAIN** Le **13/09/2024**  
 Nom : **MILLET** Prénom : **Antoine**

**EX'IM**  
 (EURL DIAGNOS'IM)  
 2A, 105 rue du Commerce  
 10120 SAINT GERMAIN  
 Tél. 03 25 46 58 64 Fax 03 25 46 59 23  
 Siret: 492 713 748 00043 - APE 7120 B



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



### Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°1673

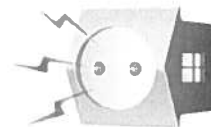
**Monsieur MILLET Antoine**

<b>Amiante sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Amiante</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Amiante avec mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Missions spécifiques, bâtiments complexes</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>DPE individuel</b> Selon arrêté du 20 juillet 2023	<b>Diagnostic de performances énergétiques</b> Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 22/06/2030
<b>DPE avec mention</b> Selon arrêté du 20 juillet 2023	<b>DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation</b> Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 22/06/2030
<b>Electricité</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure électricité</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Gaz</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030
<b>Plomb sans mention</b> Selon arrêté du 24 décembre 2021	<b>Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 12/05/2023 - Date d'expiration : 11/05/2030

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.  
Edité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC  
Tél : 05 33 89 39 30 - Mail : [contact@lcp-certification.fr](mailto:contact@lcp-certification.fr) - site : [www.lcp-certification.fr](http://www.lcp-certification.fr)  
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 - RCS BORDEAUX - 809 149 198 - Code APE : 7022 Z  
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022





**ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES**

**Point de contrôle N° B.3.3.4 a)**

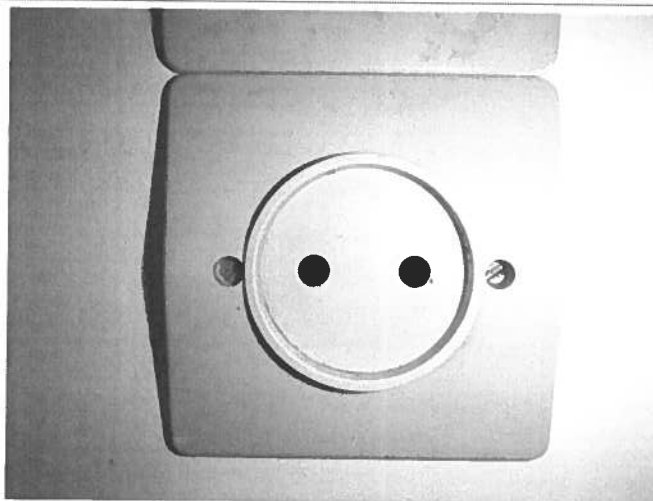


**Description :** La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).

**Observation(s)** La liaison équipotentielle principale n'est pas visible.  
Connecter la liaison équipotentielle principale sur toutes les canalisations métalliques de gaz, d'eau, de chauffage central et de conditionnement.

**Localisation :**

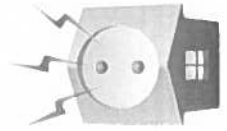
**Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)**



**Description :** Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

**Observation(s)** Equiper tous les socles de prise de courant d'un conducteur de protection relié à la terre.

**Localisation :**



**Point de contrôle N° B.3.3.6 a2)**



<b>Description :</b>	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.
<b>Observation(s)</b>	Relier à la terre tous les socles de prise de courant comportant une broche de terre par un conducteur de protection.
<b>Localisation :</b>	Cuisine

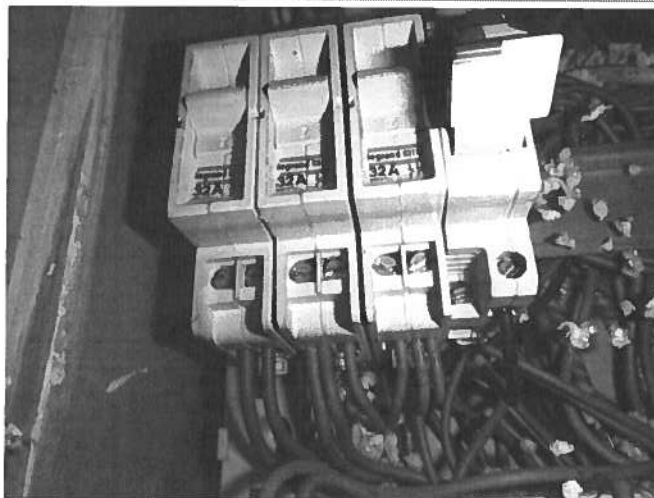
**Point de contrôle N° B.3.3.6 a3)**



<b>Description :</b>	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.
<b>Observation(s)</b>	Equiper tous les circuits d'un conducteur de protection relié à la terre.
<b>Localisation :</b>	

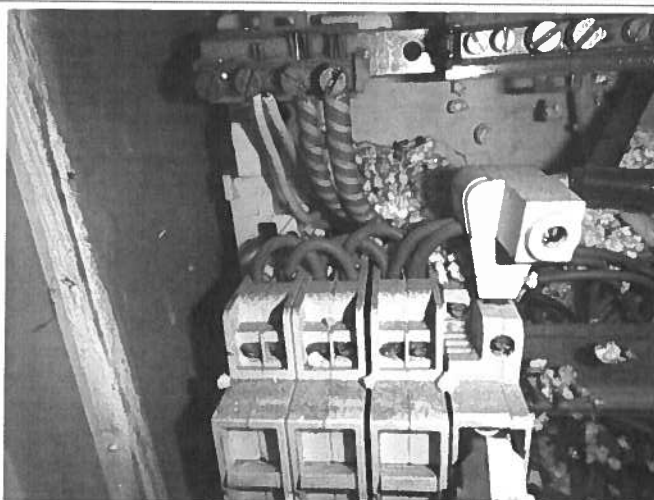


**Point de contrôle N° B.4.3 e)**

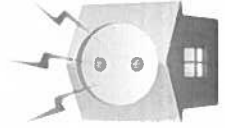


<b>Description :</b>	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.
<b>Observation(s)</b>	Le diamètre de certains conducteurs n'est pas adapté à la sensibilité des fusibles.
<b>Localisation :</b>	Séjour

**Point de contrôle N° B.4.3 f3)**



<b>Description :</b>	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.
<b>Observation(s)</b>	Certains conducteurs alimentant des dispositifs de protection et/ou des rangées de fusibles sont trop fins et ils ne peuvent supporter une pleine charge.
<b>Localisation :</b>	Séjour



**Point de contrôle N° B.5.3 a**

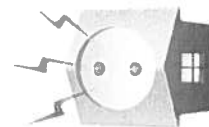


<u>Description :</u>	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques.
<u>Observation(s) :</u>	Il manque un conducteur vert jaune reliant les éléments métalliques
<u>Localisation :</u>	Salle de bain

**Point de contrôle N° B.7.3 c2)**



<u>Description :</u>	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.
<u>Observation(s) :</u>	Matériel non isolé.
<u>Localisation :</u>	Chambre n°2



**Point de contrôle N° B.7.3 d)**



<b>Description :</b>	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.
<b>Observation(s)</b>	Domino non placés dans un boîtier de connexion.
<b>Localisation :</b>	Cuisine

# AUDIT REGLEMENTAIRE

**Référence : 46287 COLLERY Jean 12.09.24**

**Le 13/09/2024**



<b>Bien :</b>	<b>Maison individuelle</b>
<b>Adresse :</b>	<b>62 rue des Frères Gillet 10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS</b>
<b>Référence Cadastre :</b>	<b>AI-253</b>

PROPRIETAIRE
Succession de Mr COLLERY Jean Gestion par FRANCE DOMAINE 25 Rue de la Boudronnee 21000 DIJON

DEMANDEUR
Succession de Mr COLLERY Jean Gestion par FRANCE DOMAINE 25 Rue de la Boudronnee 21000 DIJON

**Date de visite : 12/09/2024**  
**Opérateur de repérage : MILLET Antoine**



SAINT-GERMAIN le lundi 16 septembre 2024

**Référence Rapport :** 46287 COLLERY Jean 12.09.24  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
**Adresse du bien :** 62 rue des Frères Gillet  
10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS  
**Type de bien :** Maison individuelle  
**Date de la mission :** 12/09/2024

*Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Franck MAY, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).*

*Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :*

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2 000 000€ par sinistre et 3 000 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Franck MAY  
DIAGNOS'IM

# Audit énergétique

N° audit : A24100109415P  
date de visite : 12/09/2024  
date d'établissement : 16/09/2024  
valable jusqu'au : 15/09/2029  
identifiant fiscal du logement :

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.



adresse : **62 rue des Frères Gillet, 10120 SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS**  
type de bien : **Maison individuelle**

année de construction : **1949**  
surface de référence : **60,98 m<sup>2</sup>**  
Département : **AUBE**

N° cadastre : **NC**  
nombre de niveaux : **2**  
altitude : **110 m**

propriétaire : **COLLERY Jean** Gestion par **FRANCE DOMAINE**  
adresse du propriétaire : **25 Rue de la Boudronnee 21000 DIJON**  
commanditaire : **COLLERY Jean** Gestion par **FRANCE DOMAINE**



**État initial du logement**  
p.3



**Scénarios de travaux en un clin d'œil** p.8

## Scénario 1 "rénovation en une fois"

Parcours de travaux en une seule étape p.9



## Scénario 2 "rénovation par étapes"

Parcours de travaux par étapes p.13



**Les principales phases du parcours de rénovation énergétique** p.20



**Lexique et définitions** p.21

### Informations auditeur

#### DIAGNOS'IM

2A rue du Commerce, 10120 SAINT-GERMAIN

auditeur : **MILLET Antoine**

tel : **03 25 46 58 64**

email : **diagnostics10-89@exim.fr**

N° SIRET : **49271374800043**

N° de certification : **AE1673**

org. de certification : **LCP**

logiciel : **ANALYSIMMO**



Décret no 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique

A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires.

Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

## Objectifs de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de votre logement.



Cet audit énergétique peut être utilisé comme justificatif pour le bénéfice des aides à la rénovation, telles que MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économie d'Énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique ou environnementale F ou G, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit a été réalisé conformément aux exigences réglementaires, il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation.

L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant de réaliser une rénovation performante, correspondant à l'atteinte de la classe A ou B, ou de la classe C pour les passoires énergétiques, sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales. Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

## Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



### Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



### Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



### Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO<sub>2</sub> (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



### Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.



### Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



### Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



### Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges

→ Vous vous prémunissez également des interdictions progressives de location des logements les plus énergivores.

→ Critère énergétique pour un logement décent :

- 1<sup>er</sup> Janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m<sup>2</sup>/an (interdiction de location des CEF >= 450 kWh/m<sup>2</sup>/an)
- 1<sup>er</sup> Janvier 2025 : classe DPE entre A et F (interdiction de location des G)
- 1<sup>er</sup> Janvier 2028 : classe DPE entre A et E (interdiction de location des F)
- 1<sup>er</sup> Janvier 2034 : classe DPE entre A et D (interdiction de location des E)

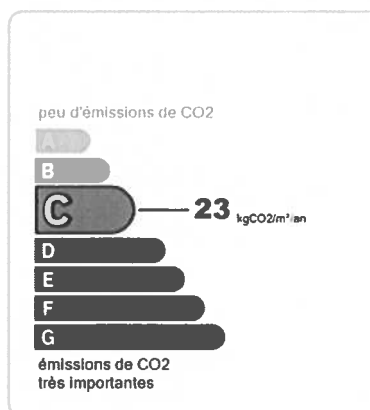
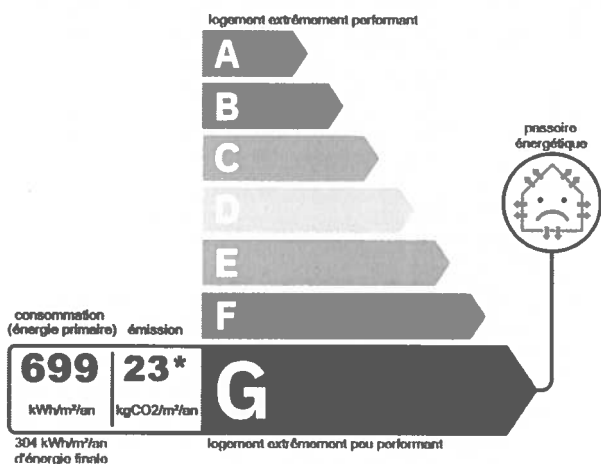
# État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.

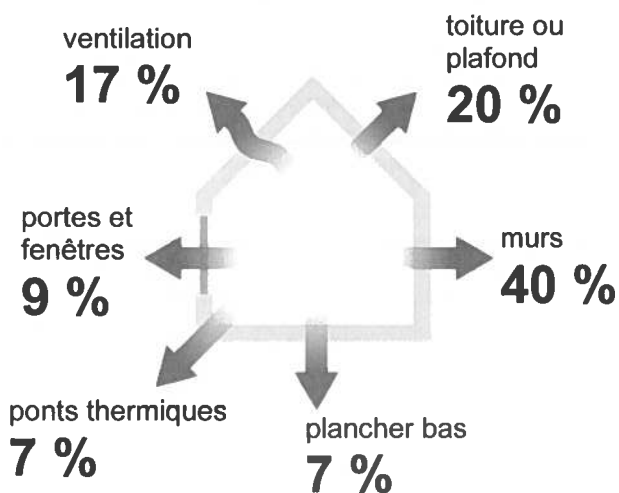
Réf du DPE (si utilisé) : 2410E3188718N

## Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



## Schéma des déperditions de chaleur



Coefficient de déperditions thermiques : 1,65 W/(m².K)

Coefficient de déperditions thermiques de référence : 0,43 W/(m².K)

## Confort d'été (hors climatisation)



## Performance de l'isolation



## Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des consommations kWh/m²/an EP



usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	Total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	⚡ électrique 636 <sub>EP</sub> (277 <sub>EF</sub> )	⚡ électrique 59 <sub>EP</sub> (26 <sub>EF</sub> )		⚡ électrique 4 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )		699 <sub>EP</sub> (304 <sub>EF</sub> )
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 2 928€ à 3 962€	de 271€ à 367€		de 20€ à 26€		de 3 219€ à 4 355€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Des écarts peuvent apparaître entre les consommations réelles fournies par le propriétaire et les consommations théoriques. Ces écarts sont dus à l'utilisation du bien (température de chauffe définie par l'utilisateur, nombre de semaines d'absence durant la période de chauffe, nombre de pièces chauffées du bien, utilisation de l'eau chaude sanitaire et éventuellement de la climatisation), à l'évolution du climat (température extérieure) et aux caractéristiques du bien et de ses équipements de production d'énergie (qualité et mise en œuvre du bâtiment, rendements, dimensionnement et entretien des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement, renouvellement d'air dû à la ventilation, etc...).






Le calcul de la consommation conventionnelle fixe une température intérieure uniforme dans l'ensemble du bien de 19°C, une semaine d'inoccupation par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit de température des températures à 16°C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures. La rigueur hivernale (température extérieure) est basée sur la moyenne des 30 dernières années par département. Le calcul ne tient pas compte d'une mauvaise mise en œuvre du bâtiment, des défauts d'entretien ou de dimensionnement des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement. Les taux de renouvellement d'air sont fixés réglementairement.

## Vue d'ensemble du logement

### Description du bien

	Description																																				
nombre de niveaux	2																																				
nombre de pièces	8																																				
description des pièces	<table border="1"> <thead> <tr> <th>pièce</th> <th>étage</th> <th>Nb</th> <th>Surface (m²)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cuisine</td> <td>Rez-de-chaussée</td> <td>1</td> <td>8,85</td> </tr> <tr> <td>Salle de bain</td> <td>Rez-de-chaussée</td> <td>1</td> <td>6,36</td> </tr> <tr> <td>Wc</td> <td>Rez-de-chaussée</td> <td>1</td> <td>1,04</td> </tr> <tr> <td>Séjour</td> <td>Rez-de-chaussée</td> <td>1</td> <td>22,56</td> </tr> <tr> <td>Chambre 1</td> <td>Rez-de-chaussée</td> <td>1</td> <td>9,45</td> </tr> <tr> <td>Palier</td> <td>1er étage</td> <td>1</td> <td>3,37</td> </tr> <tr> <td>Bureau</td> <td>1er étage</td> <td>1</td> <td>4,53</td> </tr> <tr> <td>Chambre 2</td> <td>1er étage</td> <td>1</td> <td>4,82</td> </tr> </tbody> </table>	pièce	étage	Nb	Surface (m²)	Cuisine	Rez-de-chaussée	1	8,85	Salle de bain	Rez-de-chaussée	1	6,36	Wc	Rez-de-chaussée	1	1,04	Séjour	Rez-de-chaussée	1	22,56	Chambre 1	Rez-de-chaussée	1	9,45	Palier	1er étage	1	3,37	Bureau	1er étage	1	4,53	Chambre 2	1er étage	1	4,82
	pièce	étage	Nb	Surface (m²)																																	
	Cuisine	Rez-de-chaussée	1	8,85																																	
	Salle de bain	Rez-de-chaussée	1	6,36																																	
	Wc	Rez-de-chaussée	1	1,04																																	
	Séjour	Rez-de-chaussée	1	22,56																																	
	Chambre 1	Rez-de-chaussée	1	9,45																																	
	Palier	1er étage	1	3,37																																	
	Bureau	1er étage	1	4,53																																	
Chambre 2	1er étage	1	4,82																																		
mitoyenneté	Non																																				
intégration du bien dans son environnement	Conforme																																				
aptitude au confort d'été	Insuffisant																																				


## Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description	état de l'équipement
 <b>chauffage</b>	<p>Convecteur électrique NF** Electrique, installation en 2020, individuel. Surface chauffée : 22,56 m²</p> <p>Convecteur électrique NFC Electrique, installation en 2000, individuel. Surface chauffée : 38,42 m²</p>	
 <b>eau chaude sanitaire</b>	<p>Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par semi-accumulation Réseau non bouclé.</p>	
 <b>ventilation</b>	<p>Ventilation par ouverture de fenêtres</p> <p>Etat de la ventilation : Ventilation fonctionnelle</p>	 ventilation fonctionnelle
 <b>dispositifs de pilotage</b>	<p>avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence</p> <p>avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température</p>	

## Caractéristiques techniques, architecturales ou patrimoniales



Néant



## Pathologies et risques de pathologies

photo	description	conseils
	Gros œuvre et structure (fissures)	Fissures structurelles

## Contraintes économiques

Néant

 Murs	Description	Isolation
Mur 3 Sud-Ouest	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Sud, surface : 26,45 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 4 Nord-Ouest	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Nord, surface : 22,77 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 2 Sud-Est	Briques creuses (épaisseur : 25 cm) orienté Sud, surface : 17,93 m <sup>2</sup> , donnant sur Garage, non isolé	insuffisante
Mur 1 Nord-Est	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Nord, surface : 14,16 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 6 Sud-Est	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Sud, surface : 11,7 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 7 Sud-Est	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Sud, surface : 10,15 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 9 Nord-Ouest	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Nord, surface : 10,15 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 5 Nord-Est	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Nord, surface : 7,61 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 8 Sud-Ouest	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Sud, surface : 5,6 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
Mur 10 Nord-Est	Blocs de béton creux (épaisseur : 25 cm) orienté Nord, surface : 5,6 m <sup>2</sup> , donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
 Planchers	Description	Isolation
Plancher 1	Plancher lourd de type Dalle béton donnant sur Terre-plein, surface : 48,26 m <sup>2</sup> , non isolé	moyenne

 <b>Toitures</b>		Description	Isolation
<b>Plafond 2</b>		Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, surface : 21,88 m <sup>2</sup> , isolation inconnue	<b>insuffisante</b>
<b>Plafond 1</b>		Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, surface : 18 m <sup>2</sup> , isolation inconnue	<b>insuffisante</b>
 <b>Menuiseries</b>		Description	Isolation
<b>Fenêtres</b>		Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture (Orientation(s) : Sud, Nord). Surface = 3,28 m <sup>2</sup> . Type(s) de volet(s) : type Jalousie accordéon	<b>moyenne</b>
		Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture (Orientation(s) : Nord). Surface = 1,33 m <sup>2</sup> . Type(s) de volet(s) : type Jalousie accordéon	<b>moyenne</b>
<b>Portes-fenêtres</b>		Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 10 mm) (Orientation(s) : Sud). Surface = 0,77 m <sup>2</sup> . Type(s) de volet(s) : Sans volets	<b>moyenne</b>
		Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 8 mm) avec Fermeture (Orientation(s) : Sud). Surface = 4,34 m <sup>2</sup> . Type(s) de volet(s) : type Jalousie accordéon	<b>moyenne</b>
<b>Portes</b>		Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage (Orientation(s) : Nord). Surface = 1,72 m <sup>2</sup>	<b>insuffisante</b>

### Observations de l'auditeur

La maison ne dispose d'aucun accès à ses combles perdus.

Les rénovations proposées tiennent compte des caractéristiques climatiques régionales et des habitudes de vies des occupants

Le choix de l'emplacement de l'unité extérieure de la pompe à chaleur pourra être discuté avec le chauffagiste afin de garantir le meilleur emplacement.

Le remplacement des menuiseries entraîne des modifications de l'aspect extérieur, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité compétente.

Les scénarios de rénovation ont été réalisés en considérant une modification de la surface habitable liée aux différentes isolations par l'intérieur des parois opaques.

L'installation de la VMC doit être accessible pour les opérations d'entretien.

# Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWhEP/m <sup>2</sup> /an et émissions en kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an)	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
-----------------------------	--	--	---------------	--------------------------------	--------------------------------

## Avant travaux

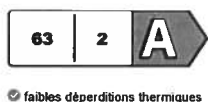


insuffisant

de 3 219 €  
à 4 355 €

## Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails. p.9)

- Isolation des murs
- Isolation de la toiture
- Remplacement des menuiseries extérieures (Portes)
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Installation d'un système de ventilation
- Remplacement du système de refroidissement
- Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire
- Remplacement du système de chauffage



-91%  
(-636kWhEP/m<sup>2</sup>/an)

Moyen

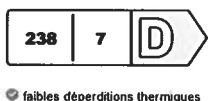
de 405 €  
à 547 €

≈ 53 640 €

## Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails. p.13)

### Etape 1

- Isolation des murs
- Isolation de la toiture
- Remplacement des menuiseries extérieures (Portes)
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Installation d'un système de ventilation



-66%  
(-461kWhEP/m<sup>2</sup>/an)

Moyen

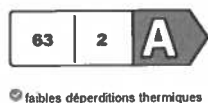
de 1 160 €  
à 1 570 €

≈ 37 920 €

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

Etape 2

- Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire
- Remplacement du système de chauffage
- Remplacement du système de refroidissement



-91%  
(-636kWhEP/m<sup>2</sup>/an)



de 405 €  
à 547 €      ≈ 15 720 €

## Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

### Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRenov'

Aides locales :

- CEE (Certificats d'économies d'énergie) Standard
- Eco-Prêt à taux 0

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' :

<https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov>

Tel : 0 808 800 700



### Détails des travaux énergétiques



### Coût estimé(\*TTC)

#### Murs

- Isolation des murs par l'extérieur (R = 6 m<sup>2</sup>.K/W / surface isolée : 14,2 m<sup>2</sup>)  
Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m<sup>2</sup>k/W

≈ 16 680 €



- Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) (R ≥ 3,7 m<sup>2</sup> K/W / surface isolée : 11,7 m<sup>2</sup>)  
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m<sup>2</sup> K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m<sup>2</sup> K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation

#### Toiture

- Isolation du plancher des combles perdus (R = 4.8 m<sup>2</sup>.K/W / surface isolée : 18 m<sup>2</sup>)  
L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée.  
La résistance thermique minimale R de l'ensemble paroi + isolant devra atteindre 4.8 m<sup>2</sup>.K/W

≈ 2 220 €

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

- Isolation des toiture avec une pente <math><60^\circ</math> ( $R = 4\text{m}^2.\text{k/W}$  / surface isolée :  $21,9\text{ m}^2$  )  
L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à  $4\text{ m}^2.\text{k/W}$ .  
Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.

### Portes et fenêtres

- Installation d'une porte isolante  
Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants :  $U_d \leq 2\text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$
- Mise en place de volets isolants.  
Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22\text{ m}^2.\text{K} / \text{W}$ .
- Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif ( $U_w < 1,7\text{W}/\text{m}^2.\text{K}$ )  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3\text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7\text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre

≈ 13440 €



### Ventilation

- Installer une VMC Hygroréglable type B  
Installer une VMC Hygroréglable type B

≈ 780 €



### Climatisation

- Installation d'une PAC air/air Zone H1 / H2 (SEER > 6.7)  
Installation d'une pompe à chaleur Air/Air. Choisir un appareil dont le SEER est au minimum de 6.7

≈ €

### Production de chauffage et d'eau sanitaire



- Remplacement par un chauffe-eau thermodynamique  
Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique
- PAC air/air  
Remplacement du générateur de chauffage par une PAC air/air divisé type SPLIT

≈ 15000 €



### Détails des travaux induits



Coût estimé(\*TTC)

- Volets : Travaux de dépose et pose de volets existants ≈ 180 €
- Travaux ITE : Mise en place d'un échafaudage et déplacement d'une gouttière ≈ 480 €
- Travaux électriques : Déplacement de prises de courant, d'interrupteurs et de points lumineux ≈ 420 €
- Travaux de démontage : Démontage du plafond; création d'une trappe de visite et replaquage du plafond ≈ 1200 €
- Travaux de démontage : Démontage des anciens rampants et mise en déchetterie ≈ 360 €
- Travaux de dépose : Dépose de l'ancienne porte et mise en déchetterie ≈ 120 €
- Travaux électriques : Alimentation volets roulants ≈ 600 €
- Travaux de dépose : Dépose des anciennes menuiseries et mise en déchetterie ≈ 1020 €

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

- Travaux de percement : Percement cloisons et passage des gaines ≈ 240 €
- Travaux électriques : Alimentation électrique du groupe VMC ≈ 180 €
- Travaux de dépose : Dépose de l'ancien chauffe-eau ≈ 240 €
- Emetteurs : Dépose des anciens convecteurs électriques et mise en déchetterie ≈ 240 €
- Electricité : Alimentation de la PAC Air/Air ≈ 240 €

### Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement <small>kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an</small>	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES <small>(gaz à effet de serre)</small>	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux <small>(**TTC)</small>
<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">63</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">2</div> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold;">A</div> </div> <p>✓ faibles déperditions thermiques 🌀 logement correctement ventilé</p>	<p><b>-91%</b> <small>(-636 kWhEP/m²/an)</small></p> <p><b>-91%</b> <small>(-277 kWhEP/m²/an)</small></p>	<p><b>-92%</b> <small>(-21,6 kg CO₂/m²/an)</small></p>	<p>☹️ <b>Moyen</b></p>	<p>de 405 € à 547 €</p>	<p>≈ 53 640 €</p>

### Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux  
kWh/m²/an EP



Après travaux  
kWh/m²/an EP



usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	Total
consommation d'énergie (kWh/m²/an)	⚡ électrique 35 <sub>EP</sub> (15 <sub>EF</sub> )	⚡ électrique 17 <sub>EP</sub> (7 <sub>EF</sub> )	⚡ électrique 2 <sub>EP</sub> (1 <sub>EF</sub> )	⚡ électrique 4 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	⚡ électrique 5 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	63 <sub>EP</sub> (28 <sub>EF</sub> )
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 224€ à 304€	de 109€ à 147€	de 14€ à 18€	de 26€ à 36€	de 31€ à 43€	de 405€ à 547€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux

# Recommandations de l'auditeur

Néant

## Avantages de ce scénario

### Rénover en une seule fois

Elle permet :

- Une division conséquente de sa facture de chauffage
- Une maison saine grâce à une ventilation de qualité et l'absence de toute dégradation (moisissures, condensation...)
- Une maison confortable : même chauffée à 19 degrés, vous avez chaud en hiver, vous êtes au frais en période de canicule
- Une maison écologique : votre maison émet moins de gaz à effet de serre car vous consommez beaucoup moins de chauffage !
- Entreprendre une rénovation globale permet de regrouper et coordonner les travaux d'amélioration énergétique
- Une maison qui se revend plus cher sur le marché de l'immobilier

# Scénario 2 "rénovation par étapes"



## Première étape

### Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRenov'

Aides locales :

- CEE (Certificats d'économies d'énergie) Standard
- Eco-Prêt à taux 0

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov>  
Tel : 0 808 800 700



### Détails des travaux énergétiques



### Coût estimé(\*TTC)

#### Murs

- Isolation des murs par l'extérieur ( $R = 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  / surface isolée :  $14,2 \text{ m}^2$ )  
Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de  $6 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$

≈ 16680 €

- Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) ( $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  / surface isolée :  $11,7 \text{ m}^2$ )  
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima :  $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimeRenov', elle est de  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation

#### Toiture

- Isolation du plancher des combles perdus ( $R = 4,8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  / surface isolée :  $18 \text{ m}^2$ )  
L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée.  
La résistance thermique minimale R de l'ensemble paroi + isolant devra atteindre  $4,8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Isolation des toitures avec une pente  $< 60^\circ$  ( $R = 4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$  / surface isolée :  $21,9 \text{ m}^2$ )  
L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à  $4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$ .  
Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.

≈ 2220 €

#### Portes et fenêtres

- Installation d'une porte isolante  
Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments

≈ 13440 €

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

existants :  $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$

- Mise en place de volets isolants.  
Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2\text{.K / W}$ .
- Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif ( $U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ )  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$  et un facteur de transmission solaire  $S_w \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre



### Ventilation

- Installer une VMC Hygroréglable type B ≈ 780 €  
Installer une VMC Hygroréglable type B



### Détails des travaux induits



### Coût estimé(\*TTC)

- Volets : Travaux de dépose et pose de volets existants ≈ 180 €
- Travaux ITE : Mise en place d'un échafaudage et déplacement d'une gouttière ≈ 480 €
- Travaux électriques : Déplacement de prises de courant, d'interrupteurs et de points lumineux ≈ 420 €
- Travaux de démontage : Démontage du plafond ; création d'une trappe de visite et replaquage du plafond ≈ 1 200 €
- Travaux de démontage : Démontage des anciens rampants et mise en déchetterie ≈ 360 €
- Travaux de dépose : Dépose de l'ancienne porte et mise en déchetterie ≈ 120 €
- Travaux électriques : Alimentation volets roulants ≈ 600 €
- Travaux de dépose : Dépose des anciennes menuiseries et mise en déchetterie ≈ 1 020 €
- Travaux de percement : Percement cloisons et passage des gaines ≈ 240 €
- Travaux électriques : Alimentation électrique du groupe VMC ≈ 180 €

## Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m <sup>2</sup> /an et kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">238</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px;">7</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px 5px; font-size: 2em;">D</div> </div> <p>✓ faibles déperditions thermiques ✿ logement correctement ventilé</p>	<p><b>-66%</b> (-461 kWhEP/m<sup>2</sup>/an)</p> <p><b>-66%</b> (-201 kWhEP/m<sup>2</sup>/an)</p>	<p><b>-67%</b> (-15,9 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an)</p>	<p>☹ Moyen</p>	<p>de 1 160 € à 1 570 €</p>	<p>≈ 37 920 €</p>

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

## Répartition des consommations annuelles énergétiques

### Avant travaux







kWh/m<sup>2</sup>/an EP



### Après l'étape 1

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



						
usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	Total
consommation d'énergie (kWh/m <sup>2</sup> /an)	 électrique 170 <sub>EP</sub> (74 <sub>EF</sub> )	 électrique 59 <sub>EP</sub> (26 <sub>EF</sub> )		 électrique 4 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	 électrique 5 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	238 <sub>EP</sub> (104 <sub>EF</sub> )
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 829€ à 1 121€	de 287€ à 389€		de 20€ à 28€	de 24€ à 32€	de 1 160€ à 1 570€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



## Deuxième étape

### Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRenov'

Aides locales :

- CEE (Certificats d'économies d'énergie) Standard
- Eco-Prêt à taux 0

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov>  
Tel : 0 808 800 700



### Détails des travaux énergétiques



### Coût estimé(\*TTC)

#### Climatisation



- Installation d'une PAC air/air Zone H1 / H2 (SEER > 6.7)  
Installation d'une pompe à chaleur Air/Air. Choisir un appareil dont le SEER est au minimum de 6.7

≈ €

#### Production de chauffage et d'eau sanitaire



- Remplacement par un chauffe-eau thermodynamique  
Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique
- PAC air/air  
Remplacement du générateur de chauffage par une PAC air/air divisé type SPLIT

≈ 15 000 €



### Détails des travaux induits



### Coût estimé(\*TTC)

- Travaux de dépose : Dépose de l'ancien chauffe-eau
- Emetteurs : Dépose des anciens convecteurs électriques et mise en déchetterie
- Electricité : Alimentation de la PAC Air/Air

≈ 240 €

≈ 240 €

≈ 240 €

## Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
63   2   <b>A</b>	<b>-91%</b> (-636 kWhEP/m²/an)	<b>-92%</b> (-21,6 kg CO₂/m²/an)	Moyen	de 405 € à 547 €	≈ 15 720 €
✓ faibles déperditions thermiques ✓ logement correctement ventilé	<b>-91%</b> (-277 kWhEP/m²/an)				

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

## Répartition des consommations annuelles énergétiques

Avant travaux

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



Après l'étape 1











kWh/m<sup>2</sup>/an EP



Après l'étape 2

kWh/m<sup>2</sup>/an EP



						Total
usage	chauffage	eau chaude	refroidissement	éclairage	auxiliaires	
consommation d'énergie (kWh/m <sup>2</sup> /an)	 électrique 35 <sub>EP</sub> (15 <sub>EF</sub> )	 électrique 17 <sub>EP</sub> (7 <sub>EF</sub> )	 électrique 2 <sub>EP</sub> (1 <sub>EF</sub> )	 électrique 4 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	 électrique 5 <sub>EP</sub> (2 <sub>EF</sub> )	63 <sub>EP</sub> (28 <sub>EF</sub> )
consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée						
frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	de 224€ à 304€	de 109€ à 147€	de 14€ à 18€	de 26€ à 36€	de 31€ à 43€	de 405€ à 547€

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)  
\* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le bâtiment et habitudes de vie, entretien des équipements...

\*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

# Recommandations de l'auditeur

Néant

## Avantages de ce scénario

### Rénovation par étapes

Elle permet :

- De répartir la gêne occasionnée par les travaux sur plusieurs périodes, au lieu d'un seul chantier intensif
- D'étaler les dépenses des travaux en plusieurs tranches
- De prioriser certains travaux par rapport aux habitudes de vies des habitants, de la localisation du bien et des caractéristiques climatiques régionales ou des manques du bâtiment

## Vos projets et la rénovation énergétique

La maison ne dispose d'aucun accès à ses combles perdus.

Les rénovations proposées tiennent compte des caractéristiques climatiques régionales et des habitudes de vies des occupants

Le choix de l'emplacement de l'unité extérieure de la pompe à chaleur pourra être discuté avec le chauffagiste afin de garantir le meilleur emplacement.

Le remplacement des menuiseries entraîne des modifications de l'aspect extérieur, ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'autorité compétente.

Les scénarios de rénovation ont été réalisés en considérant une modification de la surface habitable liée aux différentes isolations par l'intérieur des parois opaques.

L'installation de la VMC doit être accessible pour les opérations d'entretien.

## Traitement des interfaces

Le traitement des interfaces entre les postes de travaux lors d'une rénovation énergétique revêt une importance cruciale. Ces points de jonction entre différents éléments structurels, tels que les murs, les planchers et les fenêtres, jouent un rôle déterminant dans l'efficacité énergétique et le confort thermique du bâtiment.






Une réflexion sur l'ensemble des lots de travaux permet d'éviter les impasses de rénovation, de s'assurer de la gestion appropriée des interfaces pour minimiser les ponts thermiques et d'assurer l'étanchéité à l'air. Cette réflexion permet de réduire les pertes d'énergie et d'assurer le respect des bonnes pratiques pour faire face au problème d'humidité, afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur et à la préservation de la santé des occupants.

Vous pouvez consulter le guide réalisé par l'ADEME, [Travaux par étapes : les points de vigilance](https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5492-travaux-par-etapes-les-points-de-vigilance.html). Ce guide fournit des conseils pertinents pour garantir un traitement efficace des interfaces entre 2 lots de travaux réalisés non simultanément sur le chantier, dans une démarche de rénovation performante.

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5492-travaux-par-etapes-les-points-de-vigilance.html>

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 <b>vitrages</b>	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
 <b>éclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>radiateur</b>	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 <b>chauffe-eau</b>	Utiliser une programmeur pour le faire fonctionner uniquement en heures creuses

# Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

## Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.
- Mon accompagnateur Rénov' assure un accompagnement adapté et personnalisé des ménages afin de renforcer la qualité et l'efficacité des travaux de rénovation énergétique qu'ils engagent. Les ménages doivent obligatoirement avoir recours à MAR' agréé par l'Anah (ou ses délégation) pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné.



Identifiez l'Accompagnateur Rénov' le plus proche de chez vous :

<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

3

## Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.
- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur le Simulateur Rénov' :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>

Créez votre compte MaPrimeRénov' :

[maprimerenov.gouv.fr/prweb](https://maprimerenov.gouv.fr/prweb)



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

[www2.srgf.fr/etablisements-affilies](https://www2.srgf.fr/etablisements-affilies)

2

## Recherche des professionnels et demandes de devis

- Un conseiller France Rénov' peut vous orienter vers des professionnels compétents tout au long de votre projet de rénovation.
- Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Lorsque vous avez reçu des devis, vous pouvez lancer vos demandes d'aides. Ne signez pas des devis avant de l'avoir fait.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Trouvez votre professionnel ici :

[france-renov.gouv.fr/annuaire-rge](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)

4

## Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents corps d'état.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent dans la réalisation des travaux.

5

## Réception des travaux

- A la réception, les travaux doivent être terminés. Ne réceptionnez pas des travaux avant d'avoir vérifié que ceux-ci sont correctement exécutés.
- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espaces MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, pour pouvez-vous aider de fichier de réception de travaux standardisés, par exemple celles du programme Profeel:

<https://programmeprofeel.fr/ressources/28-fiches-pratiques-pour-faciliter-la-reception-de-vos-travaux/>

# Lexique et définitions

## Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

## Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

## Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO<sub>2</sub>, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

## Énergie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

## Énergie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'énergie primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

## Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante.

## Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

## Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

## Déperditions thermiques

Les déperditions thermiques d'un bâtiment désignent la perte de chaleur à travers ses parois et par les échanges d'air avec l'extérieur.

Leur ampleur peut être estimée par le calcul d'un coefficient de déperditions thermiques, comparé à une valeur de référence pour le bâtiment. De faibles déperditions thermiques permettent de limiter fortement les besoins de chauffage.

## Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

## Label BBC Rénovation

Label de performance énergétique de référence en rénovation. Les bâtiments atteignant le niveau BBC ont de faibles besoins énergétiques et émettent peu de gaz à effet de serre.

C'est la performance, inscrite dans la loi, que chaque bâtiment doit viser d'ici à 2050.

## Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

# Lexique et définitions

## Surface de référence (et surface habitable)

La surface prise en compte pour l'établissement de l'audit est la surface de référence du bâtiment. Cette surface est la surface habitable du bâtiment, à laquelle il est ajoutée les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des pièces transformées en pièces de vie.

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

## Chauffe-eau thermodynamique

Cet équipement permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour votre maison, avec un fonctionnement plus économe en énergie que les chauffe-eaux traditionnels. Il récupère les calories présentes dans l'air pour réchauffer un liquide caloporteur. Ce fluide restitue ensuite la chaleur collectée au ballon d'eau pour produire de l'eau chaude sanitaire.

## ITE

Dans le but de réduire d'éliminer les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'extérieur consiste à envelopper le bâtiment d'un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) , en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

## Isolation rampants de toiture, plafonds de combles

L'isolation des rampants sous toiture consiste à insérer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, écran hautement perméable à la vapeur ...) entre les chevrons et/ou au-dessous des chevrons de la toiture. Le but est de supprimer les déperditions de chaleur.

## Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

## PAC air/air

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

## Isolation des parois vitrées

L'isolation des parois vitrées peut correspondre au remplacement du simple vitrage existant par un double vitrage, à l'installation d'un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, au changement de la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin au remplacement de la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonnerie.

## ITI

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

## Isolation plancher de combles

L'isolation du plancher de combles consiste à disposer sur toute la surface du plancher de façon continue et jointive à la charpente et aux murs un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, écran hautement perméable à la vapeur ...) . On peut isoler le plancher des combles avec des rouleaux d'isolant ou un isolant en vrac .

# Lexique et définitions

## Ventilation

"Ensemble des dispositions et équipements destinés à faciliter l'aération des locaux, c'est-à-dire l'évacuation de l'air vicié et son renouvellement par de l'air frais.

Le principe général consiste à faire entrer l'air frais par les pièces principales en façade (séjour, chambres) et à l'évacuer par les pièces de service (salles d'eau, cuisine), par des gaines de ventilation verticales débouchant en toiture"

# Fiche technique du logement

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment audité renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :

Référence de l'audit : **A24100109415P**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **12/09/2024**

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
généralités	Département		10 - Aube	
	Altitude	donnée en ligne	110	
	Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle	
	Année de construction	≈ valeur estimée	1949	
	Surface de référence du logement	observée ou mesurée	60,98	
	Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	2	
	Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,32	
	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	Surface	observée ou mesurée	14,16 m²	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	25 cm	
	Mur 1 Nord-Est	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
	Surface	observée ou mesurée	17,93 m²	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Briques creuses	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	25 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non	
	Mur 2 Sud-Est	Inertie	observée ou mesurée	Lourde
		Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Garage
		Surface Aiu	observée ou mesurée	17,93 m²
	Surface Aue	observée ou mesurée	75 m²	
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée	Non	
	Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Surface	observée ou mesurée	26,45 m²		
Mur 3 Sud-Ouest	Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	25 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non	

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 4 Nord-Ouest</b>		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	22,77 m <sup>2</sup>
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 5 Nord-Est</b>		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	7,61 m <sup>2</sup>
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 6 Sud-Est</b>		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	11,7 m <sup>2</sup>
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 7 Sud-Est</b>		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10,15 m <sup>2</sup>
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 8 Sud-Ouest</b>		
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	5,6 m <sup>2</sup>
Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée	25 cm
Isolation : oui / non / inconnue	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Lourde
Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10,15 m <sup>2</sup>












donnee d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Mur 9 Nord-Ouest</b>	Matériau mur	☉ observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	☉ observée ou mesurée 25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	☉ observée ou mesurée Non
	Inertie	☉ observée ou mesurée Lourde
	Doublage	☉ observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 10 Nord-Est</b>	Surface	☉ observée ou mesurée 5,6 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	☉ observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	☉ observée ou mesurée 25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	☉ observée ou mesurée Non
	Inertie	☉ observée ou mesurée Lourde
<b>Plafond 1</b>	Doublage	☉ observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
	Surface	☉ observée ou mesurée 18 m <sup>2</sup>
	Type	☉ observée ou mesurée Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée Inconnue
	Inertie	☉ observée ou mesurée Légère
	Type de local non chauffé adjacent	☉ observée ou mesurée Combles perdus
	Surface Aiu	☉ observée ou mesurée 18 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	☉ observée ou mesurée 23,4 m <sup>2</sup>
<b>Plafond 2</b>	Etat isolation des parois du local non chauffé	☉ observée ou mesurée Non
	Surface	☉ observée ou mesurée 21,88 m <sup>2</sup>
	Type	☉ observée ou mesurée Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée Inconnue
<b>Plancher 1</b>	Inertie	☉ observée ou mesurée Légère
	Surface	☉ observée ou mesurée 48,26 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	☉ observée ou mesurée Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	☉ observée ou mesurée 43 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	☉ observée ou mesurée 48,26 m <sup>2</sup>
<b>Plancher 2</b>	Inertie	☉ observée ou mesurée Lourde
	Type d'adjacence	☉ observée ou mesurée Terre-plein
	Surface	☉ observée ou mesurée 30 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	☉ observée ou mesurée Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	☉ observée ou mesurée Non
<b>Fenêtre 1</b>	Inertie	☉ observée ou mesurée Légère
	Type d'adjacence	☉ observée ou mesurée Local chauffé
<b>Fenêtre 1</b>	Uw	📄 document fourni 1,4 W/m <sup>2</sup> K

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface de baies	☉ observée ou mesurée	1,3 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	☉ observée ou mesurée	0,21 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 2</b>	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☉ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	☉ observée ou mesurée	0,54 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 3</b>	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☉ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	☉ observée ou mesurée	Absence de masque proche

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1,33 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Fenêtre 5	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	4,34 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	8 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Fenêtre 6	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Uw	<input type="checkbox"/> document fourni	1,4 W/m <sup>2</sup> K
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1,98 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0,35 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
<b>Fenêtre 7</b> Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0,77 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
<b>Fenêtre 8</b> Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
<b>Porte 1</b> Type de menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Bois

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de porte	☉ observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Surface	☉ observée ou mesurée	1,72 m²
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 1 Nord-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 6,88 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 2 Sud-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 7,73 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 3 Sud-Ouest</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 11,4 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 4 Nord-Ouest</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 10,39 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 5 Nord-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 3,28 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 6 Sud-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 5,75 m
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Nord-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 4,66 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 1 Nord-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 1,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 1 Nord-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 2,98 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 4 Nord-Ouest</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 4,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 6 Sud-Est</b>	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 10,62 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Non

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 6 Sud-Est</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Porte 1 Mur 1 Nord-Est</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,89 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

équipements

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Convecteur électrique NFC</b>	Type d'installation de chauffage	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée 38,42 m²
	Année d'installation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> non renseignée 2000
	Energie utilisée	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Electricité
	Présence d'une ventouse	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Non
	Présence d'une veilleuse	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Non
	Type émetteur	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée par émetteur	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée 38,42 m²
	Type de chauffage	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Divisé
	Equipement d'intermittence	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Absent
	Présence de comptage	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Non
	<b>Convecteur électrique NF**</b>	Type d'installation de chauffage
Type générateur		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Convecteur électrique NF**
Surface chauffée		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée 22,56 m²
Année d'installation		<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> non renseignée 2020
Energie utilisée		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Electricité
Présence d'une ventouse		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Non
Présence d'une veilleuse		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Non
Type émetteur		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Convecteur électrique NF**
Surface chauffée par émetteur		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée 22,56 m²
Type de chauffage		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Divisé
Equipement d'intermittence		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Par pièce avec minimum de température
Présence de comptage		<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Non
<b>Chauffe-eau vertical Electrique</b>		Type générateur
	Année installation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> non renseignée 2010
	Energie utilisée	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Electricité
	Type production ECS	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Individuel
	Bouclage / Traçage	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Réseau non bouclé
	Pièces alimentées contiguës	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Oui
	Production en volume habitable	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Oui
	Volume de stockage	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée 100 L
	Type de ballon	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée B ou 2 étoiles	
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Ventilation par ouverture de fenêtres
	Année installation	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> non renseignée 1949
	Plusieurs façades exposées	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Oui
	Menuiseries avec joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée / <input type="checkbox"/> valeur par défaut / <input type="checkbox"/> non renseignée Oui

